

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 12 janvier 2016 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le pro maire, monsieur Aldée Langlois et messieurs les conseillers suivant : Jean-Jacques Dupuis, Maxime Tancrède et Rémi Pelletier.

Maire et conseiller absent : monsieur Stephan Lavoie et monsieur Daniel Dubuc.

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général, secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 8 décembre 2015
5. Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2015
6. Période de questions réservées à l'assistance
7. Comptes à payer
Total des comptes à payer de janvier 2016 est de 167 334.49 \$
8. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
9. Compte rendu des rencontres du Maire et directeur général
10. Proposition de la Société Mutuelle de prévention (politique et procédures 5995.00 \$ plus taxes, soit 6 892.76 \$)
11. Déclarations d'intérêts pécuniaires annuelles
12. Demande de versement de la subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipale (25,000.00 \$)
13. Soumission pour l'achat des tablettes électroniques
14. Mention d'un changement sur la résolution # 316-11-2014 (le numéro de cadastre devait être 4 592 340 au lieu de 4 592 540)
15. Demande de soumission pour l'achat d'abat poussière
16. Demande de soumission pour l'entretien des chemins pour l'été 2016
17. Résolution pour augmenter la marge de crédit de 200,000.00 \$ à 400,000.00 \$
18. Approbation de l'offre de service de Nettoyage LKL inc. pour le nettoyage des conduits de ventilation de l'édifice Jeanne Gagné au coût de 1,125.00 \$ plus taxes
19. Autorisation de paiement des travaux du décompte # 2 (28 199.00 \$ plus taxes) pour la rampe de mise à l'eau
20. Demande d'aide financière des organismes de la municipalité de Preissac
21. Varia
 - a) _____
 - b) _____
 - c) _____
22. Période de questions réservées à l'assistance
23. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le pro maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (17).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le pro maire Aldée Langlois ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

01-01-2016

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 DÉCEMBRE 2015;

02-01-2016

4. Adoption du procès-verbal du 8 décembre 2015.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière tenue le 8 décembre 2015 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2015;

03-01-2016

5. Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2015.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière tenue le 8 décembre 2015 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

6. Période de questions réservée à l'assistance.

Aucune question

7. COMPTES À PAYER;

04-01-2016

7. Comptes à payer.

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Pro maire et les conseillers présents;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1500877 à C1500933 et celle concernant les factures de 2016 C1600001 à C1600016 la séquence des chèques en ligne L1500064 à L1500067 et celle de 2016 L1600001 à L1600002.

Total des factures de décembre 2015	58 339.94 \$
Total des factures de janvier 2016	36 910.90 \$
Total paiement direct mensuel	23 890.66 \$
Total des salaires	48 192.99 \$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>167 334.49 \$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 12 janvier 2016.

Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire trésorier

8. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

8. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le pro maire monsieur Aldée Langlois mentionne qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier rapport.

9. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

9. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Il n'y a pas eu de rencontre.

10. PROPOSITION DE LA SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION (POLITIQUE ET PROCÉFIRES 5 995.00 \$ PLUS TAXES (SOIT 6 892.76 \$));

05-01-2016

10. Proposition de la Société Mutuelle de prévention (politique et procédures 5 995.00 \$ plus taxes (soit 6 892.76 \$)).

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac désire atteindre des objectifs précis en matière de santé et sécurité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de la Société Mutuelle de Prévention Inc. pour la fourniture de service d'élaboration d'un programme de prévention selon les éléments du plan d'action SST pour un montant de 5, 995.00 plus les taxes applicables.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer l'entente de services avec la Société Mutuelle de Prévention Inc.

11. DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES ANNUELLES;

11. Déclarations d'intérêts pécuniaires.

Conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le directeur général, monsieur Gérard pétrin dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les élus. Le relevé sera également transmis au ministère, conformément aux dispositions de l'article 360.2 de la Loi.

12. DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (25,000.00 \$);

06-01-2016

12. Demande de versement de la subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (25,000.00 \$).

ATTENDU QUE Monsieur Robert Poëti, ministre des Transports, nous annonçait le 30 juin 2015 qu'il accordait à notre municipalité une subvention maximale de 25 000 \$ destinée à l'amélioration de notre réseau routier pour l'exercice financier 2015-2016 sur recommandation de notre député, Monsieur François Gendron;

ATTENDU QUE les travaux sont exécutés et se décrivent comme suit :

Nom du chemin	Nombre de ponceaux	Mètres linéaires de fossé	Coût travaux prévus	Coût travaux réalisés 2015
des Pêcheurs	2 ponceaux	200 mètres	5 200 \$	5 857 \$
Principale	1 ponceau et Virée	800 mètres	7 300 \$	8 113 \$
Fontbonne	1 ponceau	100 mètres	2 600 \$	3 395 \$
des Coteaux	3 ponceaux	700 mètres	10 200 \$	10 978 \$
Vautrin	2 ponceaux	600 mètres	7 600 \$	11 020 \$
de la Montagne	1 ponceau		2 000 \$	2 037 \$
de la Pointe	1 ponceau		2 000 \$	1 335 \$
des Pins	1 ponceau		2 000 \$	7 325 \$
P-A-Bélangier	1 ponceau	250 mètres	3 500 \$	4 385 \$
du Cap		100 mètres	600 \$	1 556 \$
des Merisiers	2 ponceaux	100 mètres	4 600 \$	3 716 \$
de la Colline	Virée	200 mètres	2 000 \$	3 661 \$
des Boisés	Rechargement		0 \$	2 638 \$
Total			49 600 \$	66 016 \$
Subvention accordée				25 000 \$
Solde				41 016 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 25 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

13. SOUMISSION POUR L'ACHAT DES TABLETTES ÉLECTRONIQUES;

07-01-2016

13. Soumission pour l'achat des tablettes électroniques.

ATTENDU QUE le conseil veut prendre le virage du « sans-papier »;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la proposition de Gyva d'Amos pour la fourniture de tablettes électronique avec les accessoires pour un montant de 3,346.00 \$ plus les taxes applicables.

14. MENTION D'UN CHANGEMENT SUR LA RÉSOLUTION 316-11-2014 (LE NUMÉRO DEVAIT ÊTRE 4 592 340 AU LIEU DE 4 592 540);

14. Mention d'un changement sur la résolution 316-11-2014 (le numéro devait être 4 592 340 au lieu de 4 592 540).

Le directeur général, monsieur Gérard pétrin informe le conseil qu'il a fait une correction au livre des délibérations : une erreur de transcription sur un numéro de cadastre à la résolution # 316-11-2014. Le numéro inscrit est le 4 592 540 et aurait dû être 4 592 340. La correction est initialisée par Maire et le Secrétaire trésorier en marge du livre des délibérations.

15. DEMANDE DE SOUMISSION POUR L'ACHAT D'ABAT POUSSIÈRE;

08-01-2016

15. Demande de soumission pour l'achat d'abat poussière.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et unanimement résolu :

D'AUTORISER le Directeur général à demander des soumissions pour la fourniture de calcium liquide auprès de deux fournisseurs.

16. DEMANDE DE SOUMISSION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS POUR L'ÉTÉ 2016;

09-01-2016

16. Demande de soumission pour l'entretien des chemins pour l'été 2016.

ATTENDU QUE le contrat de pour l'entretien des chemins municipaux est à renouveler;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrède, et unanimement résolu :

D'AUTORISER le Directeur général à demander des soumissions par invitation auprès de deux fournisseurs pour l'entretien des chemins municipaux pour la saison estivale 2016.

17. RÉOLUTION POUR AUGMENTER LA MARGE DE CRÉDIT DE 200,000.00 \$ À 400,000.00 \$;

10-01-2016

17. Résolution pour augmenter la marge de crédit de 200,000.00 \$ à 400,000.00 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et unanimement résolu :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents nécessaires pour que la marge de crédit soit augmentée de 200 000 \$ à 400 000 \$.

18. APPROBATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE NETTOYAGE LKL INC. POUR NETTOYER LES CONDUITS DE VENTILATION DE L'ÉDIFICE JEANNE GAGNÉ AU COÛT DE 1 125.00 \$ PLUS TAXES;

11-01-2016

18. Approbation de l'offre de service de Nettoyage LKL Inc. pour nettoyer les conduits de ventilation de l'édifice Jeanne Gagné au coût de 1 125.00 \$ plus taxes.

ATTENDU QUE l'édifice municipal possède un système d'échangeur d'air et que celui-ci a besoin d'un bon nettoyage;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la proposition de « Nettoyage LKL Inc. pour le nettoyage des conduits de ventilation pour l'édifice Jeanne Gagné pour le montant de 1,125.00 \$ plus les taxes applicables.

19. AUTORISATION DE PAIEMENT DES TRAVAUX DU DÉCOMPTE #2(28, 199.00 \$ PLUS TAXES) POUR LA RAMPE DE MISE À L'EAU;

12-01-2016

19. Autorisation de paiement des travaux du décompte # 2 (28 199.00 \$ plus taxes) pour la rampe de mise à l'eau.

ATTENDU QUE les travaux sur la rampe de mise à l'eau sont en partie terminés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le paiement du décompte # 2 de l'entreprise « Hydrosphère construction » pour des travaux complétés suite à une vérification de la firme Tétra-Tech pour un montant de 28,199.00\$ plus les taxes applicables.

20. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DES ORGANISMES DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;

13-01-2016

20. Demande d'aide financière des organismes de la municipalité de Preissac.

Attendu que les organismes ont fait des demandes d'aides financières avant la préparation du budget municipal 2016;

ATTENDU QUE le comité d'analyse a étudié les différentes demandes, pour ensuite les présenter au conseil pour acceptation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les demandes des organismes suivants :

- Club d'art en or : 1,800.00 \$
- Club de l'Âge d'or : 750.00 \$
- Corporation des loisirs : Traineau à chiens (700.00 \$)
- Défi Contre-courant : commandite au dos des chandails (4,500.00 \$)
- Journal l'alliance : 10,000.00 \$ et 500.00 \$/parution/10
- Biblio Sud, secteur Tancrède : 4,600.00 \$
- Fabrique de St-Raphael de Preissac : 1,000.00 \$

21. VARIA :

- a) _____
- b) _____
- c) _____

22. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;

22. Période de questions réservées à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Circulation sur la rue des Rapides
- Lettre de la Famille Gagné
- Procès-verbal
- Projet cimetièrre
- Évaluation municipale et site web

Le Pro maire a répondu aux questions des citoyens.

23. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

14-01-2016

23. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 32.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N.B. Je, Aldée Langlois, pro maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ALDÉE LANGLOIS
PRO MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 9 février 2016 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le pro maire, monsieur Aldée Langlois et messieurs les conseillers suivant : Jean-Jacques Dupuis, Daniel Dubuc, Maxime Tancrède et Rémi Pelletier.

Maire absent : monsieur Stephan Lavoie.

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général, secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2016
5. Période de questions réservées à l'assistance
6. Comptes à payer
Total des comptes à payer de janvier 2016 est de 212 796.00\$
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et directeur général
9. Demande d'appui pour autorisation CPTAQ
10. Autorisation du paiement de la facture de Stavibel pour ligne de vie
11. Renouvellement de bail non exclusif (BNE) d'exploitation de sable et de gravier (270.00 \$ X trois baux) (BNE 7937, BNE 39552 et BNE 31281)
12. Nomination d'un représentant à la TLGIRT
13. Résolution pour paiement de taxe par internet de toutes les institutions financières d'Amos
14. Inscription au congrès ADMQ 2016 (15-16-17 juin 2016 à Québec)
15. Inscription au congrès des Chefs pompiers à Gatineau (21 au 24 mai 2016)
16. Inscription au congrès des Maires à Québec 2016 (29-30-1 octobre)
17. Soumissions pour abat poussière
18. Soumission pour changement de 10 lampadaires
19. Achat de 12 casques de pompiers au lieu de 10 (résolution 217-09-2015), un écart de 3 242.30\$
20. Contrat d'aménagement paysager avec monsieur Guillaume Coste (été 2016)
21. Soumission pour l'achat d'un radiant
22. Offre pour outils divers (impact, transpalette, bras de force, cric, clef pour 550.00\$)
23. Résolution pour budget du défi contre-courant 5,000.00 \$
24. Soumission pour filets et vitres (2,576.59 \$)
25. Varia
 - a) _____
 - b) _____
 - c) _____
26. Période de questions réservées à l'assistance
27. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le pro maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (5).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le pro maire Aldée Langlois ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

15-02-2016

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JANVIER 2016;

16-02-2016

4. Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2016.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière tenue le 12 janvier 2016 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

5. Période de questions réservée à l'assistance.

Aucune question

6. COMPTES À PAYER;

17-02-2016

6. Comptes à payer.

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Pro maire et les conseillers présents;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1600017 à C1600098 la séquence des chèques en ligne L1600003 à L1600008.

Total des factures de janvier 2016	174 178.97 \$
Total paiement direct mensuel	14 815.96 \$
Total des salaires	23 801.07 \$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>212 796.00 \$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 9 février 2016.

Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire trésorier

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le pro maire monsieur Aldée Langlois mentionne qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier rapport.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Il n'y a pas eu de rencontre.

9. APPUI À UNE DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ);

18-02-2016

9. Appui à une demande d'autorisation auprès de la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

ATTENDU QUE Me Sylvie Gagnon, au nom de Mesdames Huguette et Lise Giguère, a produit une demande d'autorisation auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU QUE cette demande consiste à obtenir l'aliénation des droits indivis détenus par Mesdames Lise et Huguette Giguère sur le lot 4 592 501;

ATTENDU QUE Mme Huguette Giguère est propriétaire du lot contigu 4 592 475;

ATTENDU QUE cette demande a pour but de consolider les lots en une seule propriété de façon à rendre plus viable l'unité agricole;

ATTENDU QUE l'analyse en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la Protection des Activités Agricole du Québec présume la recevabilité de cette demande;

ATTENDU QUE la demande respecte en tous points la réglementation municipale et notamment le règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE RECOMMANDER à la CPTAQ d'accepter la demande d'autorisation faite par Mesdames Lise et Huguette Giguère.

10. AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA FACTURE DE STAVIBEL POUR LIGNE DE VIE;

19-02-2016

10. Autorisation du paiement de la facture de Stavibel pour ligne de vie.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a donné un mandat à la firme « STAVIBEL » pour produire une attestation de conformité sur une ligne de vie, suite à l'information reçue de la CSST;

ATTENDU QUE la firme « STAVIBEL » ne peut délivrer une attestation de conformité avec l'installation réalisé par « Construction G. Proulx et Frères Inc. » selon l'offre acceptée par le conseil municipal « **Résolution # 172-06-2014** » au montant de 7,900.00 \$;

ATTENDU QUE pour avoir une attestation, il faudrait recommencer l'installation à zéro;

ATTENDU QUE le conseil municipal accepte mal qu'une installation faite par une entreprise dans laquelle il avait confiance ait pu réaliser des travaux qui ont été déclarés non-conforme pour l'utilisation pour laquelle ils étaient requis;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

DE PAYER le montant réclamé par Stavibel, soit 1,691.10 \$.

DE MANDATER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à négocier un arrangement avec Construction G. Proulx et Frères Inc. enfin de trouver un terrain d'entente qui satisferont les parties.

11. RENOUELEMENT DE BAIL NON EXCLUSIF (BNE) D'EXPLOITATION DE SABLE ET DE GRAVIER (270.00\$ X TROIS BAUX) (BNE 7937, BNE 39552 ET BNE 31281);

20-02-2016

11. Renouveaulement de bail non exclusif (BNE) d'exploitation de sable et de gravier (270.00\$ X trois baux) (BNE 7937, BNE 39552 et BNE 31281).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'AUTORISER une dépense de 810.00 \$ pour le renouvellement de (3) trois baux des gravières/sablières dont deux sont situés au chemin des noisetiers (BNE 7937 et BNE 39552) et l'autre dans la municipalité de La Motte (BNE 31281).

12. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA TABLE LOCAL DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TLGIRT);

21-02-2016

12. Nomination d'un représentant à la Table local de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et unanimement résolu :

DE NOMMER le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis à représenter la municipalité de Preissac à la Table local de gestion intégrée du territoire (TLGIRT) de la MRC Abitibi.

13. RÉOLUTION POUR PAIEMENT DE TAXE PAR INTERNET DE TOUTES LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES D'AMOS;

22-02-2016

13. Résolution pour paiement de taxe par internet de toutes les institutions financières d'Amos.

ATTENDU QUE nous avons adhéré au service offert par la Fédération des Caisses Desjardins qui permet de consolider le paiement de factures de taxes effectués auprès des autres institutions financières (services bancaires par téléphone ou Internet);

ATTENDU QUE nous devons également présenter notre demande d'adhésion à chacune des institutions financières;

ATTENDU QUE notre municipalité est déjà inscrite sur le site de la Banque Nationale;

ATTENDU QUE d'autres institutions financières telles que : la Banque CIBC et la Banque TD Canada Trust, facturent des frais d'adhésion de 125\$, des frais mensuels de 25\$ et de 0.05\$ à 0.10\$ par transaction;

ATTENDU QUE le conseil souhaite offrir cette option de paiement à l'ensemble des contribuables;

II EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement d'autoriser :

- la conclusion d'une entente avec chacune des institutions financières participant à ce service;
- les dépenses associées à ces ententes;

Monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier, et Stephan Lavoie, maire, à signer les documents relatifs à ces ententes pour et au nom de la municipalité de Preissac.

14. INSCRIPTION AU CONGRÈS ADMQ 2016 (15-16-17 JUIN 2016 À QUÉBEC);

23-02-2016

14. Inscription au congrès ADMQ 2016 (15-16-17 juin 2016 à Québec).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrede et unanimement résolu :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer au congrès des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra du 15 au 17 juin 2016 à Québec. La

municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

15. INSCRIPTION AU CONGRÈS DES CHEFS POMPIERS À GATINEAU (21 AU 24 MAI 2016);

24-02-2016

15. Inscription au congrès des Chefs Pompiers à Gatineau (21 au 24 mai 2016).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et unanimement résolu :

D'AUTORISER le directeur incendie, monsieur Gilles Prévost à participer au congrès des chefs pompiers qui se tiendra du 21 au 24 mai 2016 à Gatineau. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

16. INSCRIPTION AU CONGRÈS DES MAIRES À QUÉBEC (29-30-1 OCTOBRE 2016)

25-02-2016

16. Inscription au congrès des Maires à Québec (29-30-1 octobre 2016).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et unanimement résolu :

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie à participer au congrès des maires qui se tiendra du 29 septembre au 1 octobre 2016. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon le règlement en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l' élu.

17. SOUMISSIONS POUR ABAT POUSSIÈRE;

26-02-2016

17. Soumissions pour abat poussière.

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a demandé des soumissions pour l'achat de calcium liquide 35% (environ 170,000 litres) avec épandage, le résultat est le suivant :

Entrepreneurs	Prix pour 170,000 litres
Marcel Baril	61,200.00 \$ plus taxes
Les calciums liquides de l'Abitibi-Témiscamingue	58,480.00 \$ plus taxes

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise « Les calciums liquides de l'Abitibi-Témiscamingue » pour la fourniture et l'épandage de 170,000 litres de calcium liquides 35% pour un montant de 58,840.00 \$ plus les taxes applicables.

18. SOUMISSION POUR CHANGEMENT DE 10 LAMPADAIRES;

27-02-2016

18. Soumission pour changement de 10 lampadaires.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Magny électrique.

D'AUTORISER la dépense de 4,133.50 \$ plus taxes, à laquelle s'ajoute les frais de transport (0.80 \$/km) et frais d'installation (80.00 \$/heure) pour le remplacement de 10 lampadaires défectueux.

19. ACHAT DE 12 CASQUES DE POMPIERS AU LIEU DE 10 (RÉSOLUTION 217-09-20185), UN ÉCART DE 3 242.30\$;

28-02-2016

19. Achat de 12 casques de pompiers au lieu de 10 (résolution 217-09-2015), un écart de 3 242.30\$.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'écart entre la résolution # 217-09-2015 et le coût réel pour l'achat de casques pour les pompiers pour un montant de 3,242.30 \$.

20. CONTRAT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER AVEC MONSIEUR GUILLAUME COSTE (ÉTÉ 2016)

29-02-2016

20. Contrat d'aménagement paysager avec monsieur Guillaume Coste (été 2016)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, monsieur Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de monsieur Guillaume Coste pour l'entretien et l'aménagement paysager pour l'été 2016 avec les clauses suivantes;

- Tarif : 32.50 \$/heure
- Déplacement : 50.00 \$/jour de travail

21. SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UN RADIANT;

30-02-2016

21. Soumission pour l'achat d'un radiant.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de Magny électrique pour la fourniture d'un chauffage radiant de 5,000 watts au montant de 600.00 \$ plus taxes et installation.

22. OFFRE POUR OUTILS DIVERS (IMPACT, TRANSPALETTE, BRAS DE FORCE, CRIC, CLEF POUR 550.00\$);

31-02-2016

22. Offres pour outils divers (impact, transpalette, bras de force, cric, clef pour 550.00\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, monsieur Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de Première Nation Ouest pour la fourniture de différents outils à l'état neuf pour un montant de 550.00 \$.

23. RÉSOLUTION POUR BUDGET DU DÉFI CONTRE-COURANT 5 000.00\$;

32-02-2016

23. Résolution pour budget du Défi contre-courant 5 000.00\$.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac gère les entrées d'argent et doit subséquemment faire les déboursés en lien avec l'organisation de l'événement « Défi à contre-courant »;

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a besoin de latitude pour autoriser les déboursés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général à faire les déboursés nécessaires pour la préparation et l'organisation de l'événement ci-haut mentionné, tout en respectant un budget de 5,000.00 \$, auquel s'ajoutera les encaissements.

24. SOUMISSION POUR FILETS ET VITRES;

33-02-2016

24. Soumission pour filets et vitres.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement;

D'ACCEPTER la proposition de « Vitrierie Pomerleau pour la fourniture de deux filets et de trois vitres incassables pour les besoins à l'aréna, le tout pour un montant de 2,576.59 \$.

25. VARIA :

25. Varia :

26. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;

26. Période de questions réservées à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Agrandir la police sur l'ordre du jour
- Vitesse sur rue des Rapides
- Lumières de rue
- Remerciement pour local du 707
- Information sur poste de conseiller # 2 vacant

Le Pro maire a répondu aux questions des citoyens.

27. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

34-02-2016

27. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 35.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N.B. Je, Aldée Langlois, pro maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ALDÉE LANGLOIS
PRO MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 8 mars 2016 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le Maire, monsieur Stephan Lavoie et messieurs les conseillers suivant : Jean-Jacques Dupuis, Maxime Tancrède, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseiller absent : monsieur Daniel Dubuc.

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général, secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 9 février 2016
5. Période de questions réservées à l'assistance
6. Comptes à payer
Total des comptes à payer de mars 2016 est de 122,516.96\$
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et Directeur général
9. Soumission pour l'achat d'une armoire en métal pour le garage du 707
10. Soumission pour l'achat de deux bureaux, chaise et d'une huche
11. Résultat de la soumission du nivelage pour l'été 2016
12. Résolution pour abroger la résolution # 177-06-2015 concernant le contrat de déneigement avec Entreprise B.R + Inc
13. Rencontre publique sur le projet de déneigement en régie (17 mars 2016 au complexe récréatif Jacques Massé à 19 h 30)
14. Avis de motion : Règlement d'emprunt (camion de pompier et camion pour le déneigement)
15. Soumission pour l'installation de deux fenêtres pour aménagement du bureau de l'Agente de développement
16. Résolution du mois de la jonquille
17. Coût pour la confection de l'étable du garage
18. Soumissions pour l'achat d'une caméra thermique
19. Inscription pour le prix « Major » (150.00\$/participant plus taxes)
20. Offres de services d'un graphiste (500.00\$)
21. Nouvelle candidate pour le service incendie
22. Répartition des tâches des élus
23. Varia
 - d) Formation d'un comité de toponymie
 - e) Formation d'un comité vélo de montagne
24. Période de questions réservées à l'assistance
25. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (7).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le Maire Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

35-03-2016

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 FÉVRIER 2016;

36-03-2016

4. Adoption du procès-verbal du 9 février 2016.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière tenue le 9 février 2016 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

5. Période de questions réservée à l'assistance.

Un citoyen se demande pourquoi le procès-verbal du 9 février n'est pas sur le site web de la municipalité. Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin répond, « on l'inscrit, sur le site web le lendemain qu'il est adopté.

6. COMPTES À PAYER;

37-03-2016

6. Comptes à payer.

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Maire et les conseillers présents;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1600099 à C1600155 la séquence des chèques en ligne L1600009 à L1600014.

Total des factures de février 2016	84 507.00 \$
Total paiement direct mensuel	14 646.76 \$
Total des salaires	23 363.20 \$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>122 516.96 \$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 8 mars 2016.

Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire trésorier

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le Maire fait un résumé des dossiers qui sont discutés à la MRC Abitibi.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Il n'y a pas eu de rencontre.

9. SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UNE ARMOIRE EN MÉTAL POUR LE GARAGE DU 707 AVENUE DU LAC;

38-03-2016

9. Soumission pour l'achat d'une armoire en métal pour le garage du 707, avenue du Lac.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Traction d'Amos » pour la fourniture d'une armoire en métal au montant de 434.61 \$.

10. SOUMISSION POUR L'ACHAT DE DEUX BUREAUX, D'UNE CHAISE ET D'UNE HUCHE;

39-03-2016

10. Soumission pour l'achat de deux bureaux, d'une chaise et d'une huche.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « GYVA » pour la fourniture de deux (2) bureaux, d'une chaise et d'une huche au montant de 4,239.00 \$ plus les taxes applicables.

11. RÉSULTAT DE LA SOUMISSION DU NIVELAGE POUR L'ÉTÉ 2016;

40-03-2016

11. Résultat de la soumission du nivelage pour l'été 2016.

ATTENDU QUE la municipalité a invité deux entreprises à soumissionner pour les travaux d'entretien des chemins municipaux pour l'été 2016 et que seulement une entreprise a déposé dans les délais exigés;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions c'est fait le 29 février et le résultat est le suivant :

Entrepreneurs	Prix total	Prix / heure	Prix / km passage supplémentaire
Béton Fortin Inc.	67,494.25 \$	155.22 \$	59.74 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de « Béton Fortin Inc. » pour faire l'entretien estival des chemins municipaux tel que décrit dans l'appel d'offres au montant de 67, 494.25 \$ et de soustraire un montant de 2,000.00 \$ en travaux qui seront effectués en surplus tel que convenu entre Béton Fortin inc. et le directeur général de la municipalité de Preissac.

12. RÉOLUTION POUR ABROGER LA RÉOLUTION #177-06-2015, CONCERNANT LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT AVEC ENTREPRISE B.R.+ INC.;

41-03-2016

12. Résolution pour abroger la résolution #177-06-2015, concernant le contrat de déneigement avec Entreprise B.R + inc.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a confirmé par la résolution portant le numéro **177-06-2015** d'utiliser l'option de « Entreprise BR inc. » pour le déneigement 2016-2017 tel que précisé dans l'appel d'offres « SOUMISSION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER POUR LES SAISONS 2013-2016 »;

ATTENDU QUE la municipalité est à étudier différents scénarios pour faire l'entretien de ses chemins en saison hivernale et pour cela elle doit annuler la résolution # 177-06-2015;

ATTENDU QUE la prétention de la municipalité est qu'elle peut mettre fin au contrat même s'il elle a accordé une extension d'une saison par résolution du conseil;

ENTENDU QU'une municipalité peut abroger une résolution par une résolution;

ATTENDU QUE le contrat qui lie la municipalité avec Entreprise BR Inc. a été signé le 12 et 13 septembre 2013;

ATTENDU QUE dans la section « Instructions aux soumissionnaires » tels qu'il apparaît dans le document de soumission, il est stipulé que la municipalité pourra, à sa seule discrétion, et au moyen d'un avis écrit donné au plus tard six mois avant la fin du contrat prévu le 12 ou 13 septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis, et unanimement résolu :

D'ABROGER la résolution # 177-06-2015;

D'AUTORISER le directeur général à envoyer un avis écrit à entreprise BR Inc. pour l'aviser que la municipalité ne désire pas utiliser l'année d'option 2016-2017 telle que précisée dans le document d'appel d'offres.

13. RENCONTRE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE DÉNEIGEMENT EN RÉGIE (17 MARS 2016 AU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ À 19H30);

13. Rencontre publique sur le projet de déneigement en régie (17 mars 2016 au complexe récréatif Jacques Massé.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe le conseil de la tenue d'une assemblée publique sur les alternatives au déneigement des chemins municipaux. Cette rencontre aura lieu le 17 mars 2016 au CRJM à 19 h 30.

14. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT (CAMION DE POMPIER ET CAMION POUR LE DÉNEIGEMENT);

14. Avis de motion pour le règlement d'emprunt (camion de pompier et camion pour le déneigement).

Le maire, monsieur Stephan Lavoie dépose un avis de motion pour un règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion incendie et un camion de déneigement qui sera déposé au conseil dans une réunion ultérieure.

15. SOUMISSION POUR L'INSTALLATION DE DEUX FENÊTRES POUR L'AMÉNAGEMENT DU BUREAU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT;

42-03-2016

15. Soumission pour l'installation de deux fenêtres pour l'aménagement du bureau de l'agente de développement.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, Aldée Langlois et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la proposition de Vitrierie Commercial DB Inc. d'Amos pour la fourniture et l'installation de deux fenêtres et divers travaux convenus avec le directeur général, monsieur Gérard Pétrin pour l'aménagement d'un bureau pour l'Agente de développement. Le total de la proposition pour lesdits travaux est de 3,845.00 \$ plus les taxes applicables.

16. RÉOLUTION DU MOIS DE LA JONQUILLE;

43-03-2016

16. Résolution du mois de la jonquille.

ATTENDU QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

ATTENDU QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

ATTENDU QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie saine et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, Maxime Tancrède et unanimement résolu :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

17. COÛT DE LA CONFECTION DE L'ÉTABLIE DU GARAGE;

44-03-2016

17. Coût de la confection de l'étable du garage.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la proposition de Crawford Métal Corporation de Rouyn-Noranda pour la fourniture de fer pour la construction d'une étable au montant de 345.50 \$ plus les taxes applicables.

18. SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UNE CAMÉRA THERMIQUE;

45-03-2016

18. Soumission pour l'achat de caméra thermique.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACHETER une caméra thermique chez Aréo-Feu pour un montant de 9,700.00 \$ plus les taxes applicables.

19. INSCRIPTION POUR LE PRIX « MAJOR » (150.00\$/PARTICIPANT PLUS TAXES);

46-03-2016

19. Inscription pour le prix « Major » (150.00\$/participant plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'inscription de deux personnes pour participer au gala de remise des prix « Major » qui se tiendra à Val d'Or le 31 mars prochain et le coût d'inscription est de 150.00 \$ par participant plus les taxes applicables.

- **Ajournement, il est 19 h 28.**
- **Reprise de l'ajournement, il est 19 h 32 (le quorum est constaté)**

20. OFFRES DE SERVICE D'UN GRAPHISTE (500.00\$);

47-03-2016

20. Offres de service d'un graphiste (500.00\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER un budget de 500.00 \$/année 2016, pour la réalisation de graphisme, de madame Jennifer Trudel (Noir Design) qui servira à l'alimentation d'image et de montage pour le site WEB de la municipalité.

21. NOUVELLE CANDIDATE POUR LE SERVICE INCENDIE;

48-03-2016

21. Nouvelle candidate pour le service incendie.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ENGAGER madame Joanie Avoine au poste de pompière dans la brigade d'incendie de Preissac selon les conditions établies entre elle et le directeur du service incendie, monsieur Gilles Prévost.

22. RÉPARTITION DES TÂCHES DES ÉLUS;

22. Répartition des tâches des Élus.

Le maire, monsieur Stephan Lavoie informe le conseil sur leurs responsabilités et l'intérim des tâches causé par l'absence prolongée d'une élue.

23. VARIA :

23. Varia :

49-03-2016

23.1 Formation d'un comité de toponymie.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

DE FORMER un comité de toponymie pour la municipalité de Preissac.

50-03-2016

23.2 Formation d'un comité de vélo de montagne.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE FORMER un comité « Vélo-montagne » et de faire des invitations à des candidats potentiels pour joindre ce comité via Facebook et le site WEB de la municipalité.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;

24. Période de questions réservées à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Félicitation
- Pacte rural
- Club nautique
- Sablage des chemins
- Soirée d'information du 17 mars 2016

Le Maire a répondu aux questions des citoyens.

25. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

51-03-2016

25. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 52.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Stephan Lavoie Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 12 avril 2016 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le Maire, monsieur Stephan Lavoie et messieurs les conseillers suivant : Jean-Jacques Dupuis, Maxime Tancrede, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseiller absent : monsieur Daniel Dubuc.

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général, secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 9 février 2016
5. Période de questions réservées à l'assistance
6. Comptes à payer
Total des comptes à payer de mars 2016 est de 122,516.96\$
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et Directeur général
9. Présentation et adoption des états financiers 2015
10. Adoption du règlement 254-2016 décrétant un emprunt pour l'achat d'un camion de pompier et un camion de déneigement (750 477.00\$)
11. Demande de soumission pour l'achat d'un camion neuf 10 roues avec équipement de déneigement
12. Décision de la Commission municipale du Québec (siège #2), élection le 19 juin 2016
13. Proposition de Télédistribution pour l'installation d'une tour au 6, rue des Rapides (8 418.50\$ plus taxes)
14. Confection de trois boîtes aux livres (1 202.45\$/chaque)
15. Achat de bois pour la passerelle (14 566.87\$)
16. Proposition pour un quai au secteur des Rapides (1 731.92\$ plus les taxes et livraison en sus)
17. Achat de 10 bancs de parc et de 10 poubelles
18. Planification des travaux de voirie pour la saison 2016 (55 000.00\$) et demande de subvention au Député
19. Achat de ponceaux (9 473.19\$ plus les taxes)
20. Demande de «Prévention suicide» pour faire un marathon (courses) sur le territoire de Preissac le 24 septembre 2016
21. Demande d'appui pour financière au programme FLIC
22. Fête nationale avec le groupe Kayou (2 500.00\$)
23. Autorisation à RE Consultant pour faire une demande au MDDELCC (1 477.00\$) pour le prélèvement d'eau au camping puits #2
24. Rémunération de 15.00/heure aux membres du CCU
25. Surveillance du camping pour la saison 2016 (40.00\$/semaine)
26. Demande de location de l'aréna pour l'Association des campeurs pour le 25-26-27 août 2017
27. Proposition de Tétra-Tech pour un plan et devis du camping (20 920.00\$ plus les taxes)
28. Compensation financière pour l'activité dans un habitat faunique (11 300.00\$)
29. Construction de 20 boîtes à fleurs
30. Nomination d'une personne et substitut pour siéger sur le comité PGMR
31. Proposition de Magny Électrique pour changer 14 lampadaires (5 786.90\$ plus taxes, transport et main d'œuvre)

32. Varia

- f) _____
- g) _____
- h) _____

33. Période de questions réservées à l'assistance

34. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (12).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le Maire Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

52-04-2016

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 MARS 2016;

53-04-2016

4. Adoption du procès-verbal du 8 mars 2016.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière tenue le 8 mars 2016 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

5. Période de questions réservée à l'assistance.

Aucune question

6. COMPTES À PAYER;

54-04-2016

6. Comptes à payer.

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Maire et les conseillers présents;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C1600156 à C1600227 la séquence des chèques en ligne L1600015 à L1600020.**

Total des factures d'avril 2016	193 164.80 \$
Total paiement direct mensuel	17 554.99 \$
Total des salaires	23 078.29 \$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>233 798.08 \$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 12 avril 2016.

Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire trésorier

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le Maire fait un résumé des dossiers qui sont discutés à la MRC Abitibi.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Maire dresse un résumé des rencontres auxquelles il a participé.

Le maire, monsieur Stephan Lavoie quitte la réunion, il est 19 h 28.

9. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2015;

55-04-2016

9. Présentation et adoption des états financiers 2015.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les états financiers 2015 tels que préparé et présenté par madame Manon Labrecque du bureau de Daniel Tétreault CPA.

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT 254-2016 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UN CAMION DE POMPIER ET UN CAMION DE DÉNEIGEMENT (750 477,00\$);

56-04-2016

10. Adoption du règlement 254-2016 décrétant un emprunt pour l'achat d'un camion de pompier et un camion de déneigement (750 477,00\$).

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

RÈGLEMENT NUMÉRO 254-2016

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 750 477,00 \$ ET UN EMPRUNT DE 750 477,00\$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTOPOMPE NEUF POUR LE SERVICE INCENDIE, AINSI QUE L'ACQUISITION D'UN CAMION DIX ROUES NEUF MUNIT D'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT.

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de remplacer le camion-citerne autopompe de la caserne 2 (des Rapides);

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac désire faire elle-même l'entretien de son réseau routier local;

ATTENDU QUE l'acquisition d'un camion dix roues avec une benne, ainsi que l'équipement à neige (épandeur 12 verges, lame arrière, aile de côté et chasse-neige avant avec harnais) est nécessaire pour réaliser cet objectif;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire de ce conseil tenu le 8 mars 2016;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et unanimement résolu que le règlement suivant portant le numéro 254-2016 soit adopté.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 750 477,00 \$ aux fins du présent règlement.

Le conseil est autorisé à acquérir un camion autopompe neuf, tel qu'il appert à l'estimation détaillée préparée par Gilles Prévost, directeur incendie, en date du 3 mars 2016, lequel fait partie intégrante du règlement comme annexe A.

De plus, le conseil est autorisé à acquérir un camion dix roues neuf munit d'équipement de déneigement tel qu'il appert à l'estimation détaillée préparée par Yvan Lachance, responsable des travaux publics, en date du 23 mars 2016, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe B.

Article 1 le conseil décrète par le présent règlement l'acquisition d'un camion-citerne avec autopompe neuf et l'acquisition d'un camion benne neuf avec équipement à neige. Pour ce faire, autorise une dépense de 750 477,00 \$.

Article 2 aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 750 477,00 \$ sur une période de 15 ans.

Article 3 le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

Article 4 s'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 5 le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

Article 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Stephan Lavoie
Maire

Gérard Pétrin
Directeur général

- Avis de motion : le 8 mars 2016
- Adoption du règlement: le 12 avril 2016
- Avis de publication : le 14 avril 2016
- Tenue du registre : Le 5 mai 2016
- Lecture du certificat : Le 5 mai 2016
- Approbation du MAMOT :
- Entré en vigueur:

11. DEMANDE DE SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UN CAMION NEUF 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT;

57-04-2016

11. Demande de soumission pour l'achat d'un camion neuf 10 roues avec équipement de déneigement.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à demander des soumissions pour l'achat d'un camion dix roues neuves avec équipement de déneigement sur le site SAEO.

12. DÉCISION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC (SIÈGE #2), ÉLECTION LE 19 JUIN 2016;

12. Décision de la Commission municipale du Québec (siège #2), élection le 19 juin 2016.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe le conseil sur la décision de la Commission municipale du Québec. Il y aura donc une élection partielle pour combler le siège # 2. Le scrutin sera tenu le 19 juin 2016. Un avis public d'élection sera affiché demain aux endroits prévus par la municipalité, ainsi que dans le journal L'Alliance.

13. PROPOSITION DE TÉLÉDISTRIBUTION POUR L'INSTALLATION D'UNE TOUR AU 6, RUE DES RAPIDES (8 418.50\$ PLUS LES TAXE);

58-04-2016

13. Proposition de Télédistribution pour l'installation d'une tour au 6, rue des Rapides (8 418.50\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la proposition de Télédistribution Amos Inc. pour la fourniture et l'installation d'une tour de 96 pieds au 6, rue des rapides pour un montant de 8,418.50 \$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer une entente de cinq ans au montant de 500.00 \$/mois pour la fourniture internet de 20 Mbps.

14. CONFECTION DE TROIS BOÎTES AUX LIVRES (1 202.45\$/CHAQUE);

59-04-2016

14. Confection de trois boîtes aux livres (1 202.45\$/chaque).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et unanimement résolu :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust à produire une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds culturel d'Abitibi pour la construction de trois boites aux livres. La création présentée au conseil est l'œuvre d'un artiste sculpteur de Preissac, monsieur Denis Michaud.

15. ACHAT DE BOIS POUR LA PASSERELLE (14 566.87\$);

60-04-2016

15. Achat de bois pour la passerelle (14 566.87\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, Maxime Tancrede et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la proposition de Matériaux 3+2 d'Amos pour la fourniture de bois pour la réfection de la passerelle des Rapides au montant de 14,566.87 \$.

16. PROPOSITION POUR UN QUAI AU SECTEUR DES RAPIDES (1 731.92\$ PLUS LES TAXE ET LIVRAISON EN SUS);

61-04-2016

16. Proposition pour un quai au secteur des Rapides (1 731.92\$ plus les taxe et livraison en sus).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, Maxime Tancrede et unanimement résolu :

D'ACCEPTER le montant de 1,731.92 \$ pour la fourniture de matériel pour la fabrication d'un quai flottant.

N.B. Ce montant n'inclut pas les taxes et la livraison.

17. ACHAT DE 10 BANCS DE PARC ET DE 10 POUBELLES;

62-04-2016

17. Achat de 10 bancs de parc et de 10 poubelles.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et unanimement résolu :

D'AUTORISER le directeur général à faire l'acquisition de 10 bancs de parc et de 10 poubelles du même type que ceux acheter l'an passé.

18. PLANIFICATION DES TRAVAUX DE VOIRIE POUR LA SAISON 2016 (55 000,00\$) ET DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPUTÉ;

63-04-2016

18. Planification des travaux de voirie pour la saison 2016 (55 000,00\$) et demande de subvention au Député.

ATTENDU QUE la municipalité doit faire des travaux sur son réseau routier municipal;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec dispose d'un programme d'aide financière (PAARRM) et que les municipalités doivent en faire la demande auprès de la députation régionale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

DE DEMANDER une aide financière au député d'Abitibi-Ouest, monsieur François Gendron, pour réaliser les travaux suivants :

NOM DU CHEMIN	NOMBRE DE PONCEAU / 2 000,00 \$	6 \$ / MÈTRES LINÉAIRES DE FOSSÉ	PRIX ESTIMÉ
DES CÈDRES	1 ponceau de 24 pouces	200 mètres	3 200,00 \$
DE LA BAIE	1 ponceau de 24 pouces	100 mètres	2 600,00 \$
VILLAGEOIS	1 ponceau de 30 pouces		2,000.00 \$
DES COTEAUX	2 ponceaux un de 18 pouces et un 30 pouces	100 mètres	4 600,00 \$
PRINCIPALE	1 ponceau de 24 pouces	100 mètres	2 600,00 \$
DES PEUPLIERS	Rechargement, épandage et compaction	3 200 mètres / 2 500 tonnes / kilomètre	40 000,00 \$
Total des travaux	6 ponceaux et rechargement de 8 000 tonnes		55 000,00 \$

19. ACHAT DE PONCEAUX (9 473.19\$);

64-04-2016

19. Achat de ponceaux 9 473.19\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Marcel Baril Inc. pour la fourniture de ponceaux au montant de 9,473.19 \$

20. DEMANDE DE «PRÉVENTION SUICIDE» POUR FAIRE UN MARATHON (COURSES) SUR LE TERRITOIRE DE PREISSAC LE 24 SEPTEMBRE 2016\$;

20. Demande de «Prévention suicide» pour faire un marathon (course) sur le territoire de Preissac le 24 septembre 2016.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe le conseil que le groupe de prévention suicide voudrait organiser un marathon sur le territoire de Preissac le 24 septembre prochain.

21. DEMANDE D'APPUI FINANCIÈRE AU PROGRAMME FLIC;

65-04-2016

21. Demande d'appui financière au programme FLIC.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust à faire une demande d'aide financière pour et au nom de la municipalité de Preissac dans le Fonds local pour les initiatives communautaires (FLIC).

22. FÊTE NATIONALE AVEC LE GROUPE KAYOU (2 500.00\$);

66-04-2016

22. Fête nationale avec le groupe Kayou (2 500.00\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et unanimement résolu :

DE PAYER le montant de 2,500.00 \$ pour le groupe Kayou qui fera une représentation lors de la célébration de la fête nationale le 24 juin prochain.

23. AUTORISATION À RE CONSULTANT POUR FAIRE UNE DEMANDE AU MDDELCC (1 477.00\$) POUR LE PRÉLÈVEMENT D'EAU AU CAMPING, PUIS #2 ;

67-04-2016

23. Autorisation à RE Consultant pour faire une demande au MDDLECC (1 477.00\$) pour le prélèvement d'eau au camping, puits #2.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et unanimement résolu :

D'AUTORISER le paiement de 1,477.00 \$ pour les frais de dossier exigés par le MDDLECC.

DE MANDATER la firme RE Consultant représenté par monsieur Robert Émard pour produire une demande pour le prélèvement d'eau au camping pour le puits # 2

24. RÉMUNÉRATION DE 15.00\$/HEURE AUX MEMBRES DU CCU;

68-04-2016

24. Rémunération de 15.00\$/heure aux membres du CCU.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et unanimement résolu :

DE VERSER un montant de 15.00 \$/heure aux membres du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité lorsqu'ils se réunissent pour donner leur avis tel que prescrit par la loi sur l'aménagement du territoire.

25. SURVEILLANCE DU CAMPING POUR LA SAISON 2016 (40.00\$/SEMAINE);

69-04-2016

25. Surveillance du camping pour la saison 2016 (40.00\$/semaine).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et unanimement résolu :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à la surveillance du camping municipal pour l'été 2016 selon les conditions convenues avec monsieur Raymond Rochon lors de la dernière session de travail.

26. DEMANDE DE LOCATION DE L'ARÉNA POUR L'ASSOCIATION DES CAMPEURS POUR LE 25-26-27 AOÛT 2017;

70-04-2016

26. Demande de location de l'aréna pour l'Association des Campeurs pour le 25-26-27 août 2017.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et unanimement résolu :

DE LOUER à l'association des campeurs le centre CRJM et l'aréna pour leur rassemblement annuel 2017 au montant de 500.00 \$

27. PROPOSITION DE TETRA-TECH POUR UN PLAN ET DEVIS DU CAMPING (20 920.00\$ PLUS LES TAXE);

71-04-2016

27. Proposition de T etra-Tech pour un plan et devis du camping (20 920.00\$plus les taxes).

IL EST PROPOS  par monsieur le conseiller, R emi Pelletier et unanimement r esolu :

D'ACCEPTER la proposition de T etra-Tech pour la pr eparation de plan et devis du camping municipal, tel que d ecrit en d etail dans proposition d epos ee   la session de travail du 5 avril 2016 pour un montant de 20,920.00 \$ plus les taxes applicables.

28. COMPENSATION FINANCI ER POUR L'ACTIVIT E DANS UN HABITAT FAUNIQUE (11 300.00\$);

72-04-2016

28. Compensation financi re pour l'activit e dans un habitat faunique (11 300.00\$).

IL EST PROPOS  par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et unanimement r esolu :

DE VERSER la compensation financi re de 11,300.00 \$ au Fond de la faune, tel qu'exig ee par le minist re du D eveloppement durable et de la lutte contre le r echauffement climatique du Qu ebec lors de la d elivrance du certificat d'autorisation  mis pour la r ealisation de la rampe de mise   l'eau.

29. CONSTRUCTION DE 20 BO TES   FLEURS;

73-04-2016

29. Construction de 20 bo tes   fleurs.

IL EST PROPOS  par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et unanimement r esolu :

D'AUTORISER le directeur g en ral, monsieur G erard p etrin   faire les achats n ecessaires pour la fabrication de 20 boites   fleurs.

30. NOMINATION D'UNE PERSONNE ET SUBSTITUT POUR SI GER SUR LE COMIT E PGMR;

74-04-2016

30. Nomination d'une personne et substitut pour si ger sur le comit e PGMR.

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi doit  tablir un plan de gestion des mati res r esiduelles (PGMR) pour l'ensemble de son territoire conform ment   la Loi sur la qualit  de l'environnement (LQE) et doit le r viser tous les cinq ans;

ATTENDU QUE l'article 53.9 de la Loi indique que le PGMR doit comprendre « ...un syst me de surveillance et de suivi du plan destin    en v rifier p riodiquement l'application, entre autres le degr  d'atteinte des objectifs fix s et l'efficacit  des mesures de mise en  uvre prises... »

ATTENDU QUE, lors de l'Assembl e des conseillers de comt  du 10 f vrier 2016, la MRC a adopt  un projet de plan de gestion avec les modifications propos es par le rapport de la commission de consultation publique;

ATTENDU QUE la mesure 3.1 de l'annexe 3 du projet de PGMR modifi  pr voit la formation d'un comit  permanent de suivi du PGMR;

ATTENDU QUE la mesure 3.1 vise   faciliter la mise en  uvre du Plan,  valuer le degr  d'atteinte des objectifs de r cup ration et l'efficacit  des mesures telles que libell es   l'article 53.9 de la Loi;

ATTENDU QUE le 29 mars 2016, la MRC a pr sent  aux municipalit s un projet de guide de fonctionnement du comit  de suivi du PGMR;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Jacques Dupuis  tait pr sent   la rencontre au non de Municipalit  de Preissac;

ATTENDU QUE le Conseil a reçu une copie du guide de fonctionnement, en a pris connaissance et discuté avec monsieur Jean-Jacques Dupuis;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrède d'adopter le guide de fonctionnement du comité de suivi et de nommer monsieur Jean-Jacques Dupuis à titre de représentant de Municipalité de Preissac au comité de suivi et monsieur Rémi Pelletier à titre de représentant substitut.

31. PROPOSITION DE MAGNY ÉLECTRIQUE POUR CHANGER 14 LAMPADAIRES (5 786.90\$ PLUS LES TAXES, TRANSPORT ET MAIN D'ŒUVRE);

75-04-2016

31. Proposition de Magny Électrique pour changer 14 lampadaires (5 786.90\$ plus les taxes, transport et main d'oeuvre).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la proposition de Magny électrique pour la fourniture et l'installation de 14 lampadaires pour un montant de 5,786.90 \$ plus les taxes, l'installation et le déplacement.

32. VARIA :

32. Varia :

33. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;

33. Période de questions réservées à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Déplacer le projecteur
- Location de camion à neige

Le pro maire a répondu aux questions des citoyens.

34. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

76-04-2016

34. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 50.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N.B. Je, Aldée Langlois pro maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ALDÉE LANGLOIS
PRO MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 10 mai 2016 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le Pro maire, monsieur Aldée Langlois et messieurs les conseillers suivant : Jean-Jacques Dupuis, Daniel Dubuc et Rémi Pelletier.

Maire et Conseiller absent : monsieur Stephan Lavoie et Maxime Tancrède

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général, secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
 2. Vérification du quorum et ouverture de la session
 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - a) Présentation de la Mine Agnico-Eagle, division La Ronde
 4. Adoption du procès-verbal du 12 avril 2016
 5. Période de questions réservées à l'assistance
-
6. Comptes à payer
Total des comptes à payer de mai 2016 est de 114,559.93 \$
 7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
 8. Compte rendu des rencontres du Maire et Directeur général
 9. Dépôt du certificat de la tenue du registre du 5 mai 2016
 10. Dépôt du rapport financier du 30 avril 2016
 11. Renouvellement des assurances municipales (12 juin 2016)
 12. Résolution pour la demande de Entreprise BR + Inc.
 13. Soumission pour travaux de voirie 2016
 14. Offre de service de Daniel Tétreault, CPA Inc. (8,080.00 \$ plus taxes)
 15. Dérogation mineure du 951, avenue du Lac
 16. Règlement 255-2016 modifiant le règlement 211-2009
 17. Soumissions pour les travaux de rénovation du bureau municipal
 18. Approbation pour l'achat d'une chaise et d'un classeur (4,362.00 \$ + TX)
 19. Approbation pour l'achat d'une remorque pour le ponton (6.500.00 \$ +TX)
 20. Autorisation pour l'achat de 3 pancartes indiquant de garder la municipalité propre (997.14 \$)
 21. Achat de 6 lumières au LED pour le bureau municipal (1,700.00 \$ plus taxes, plus installation)
 22. Résolution d'appui pour le journal l'Alliance pour demande financière au Pacte rural
 23. Aide financière pour la Fête nationale (500.00\$ pour feu artificie)
 24. Soumission pour rénover la table de billard (908.50\$) (plus tapis protecteur)
 25. Installation d'une traverse de piétons face au parc Tancrède
 26. Soumission de couvre tout pour pompier (1,100.00\$ + TX)
 27. Soumission pour porte caserne # 1 (1,436.71 \$)
 28. Soumission de Ferblanterie (Lionel Bertrand) pour ferrures et tablettes (2,270.00 \$ + TX)
 29. Achat d'articles promotionnels pour la Municipalité (sacs d'épicerie et blocs-notes) (1,005.00 \$ plus les taxes)
 30. Résolution pour l'urbanisation de la route 395
 31. Soumission évaluation du sentier vélo (3,423.96 \$)
 32. Soumission publicité (2,750.00 \$ + TX)
 33. Soumission pour ressorts du camion de service (540.24 \$)
 34. Résolution d'autorisation pour déposer un projet dans le fond touristique (FTMA)
 35. Suivi sur élection au poste de conseiller # 2
 36. Résolution d'autorisation pour déposer un projet au pacte rural

37. Varia

- i) _____
- j) _____
- k) _____

38. Période de questions réservées à l'assistance

39. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Pro maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (11).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le Pro maire Aldée Langlois ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

77-05-2016

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé.

3. A. PRÉSENTATION DE LA MINE AGNICO EAGLE, DIVISION LARONDE

3. a. Présentation de la Mine Agnico Eagle, division La Ronde

La minière présente son projet d'exploitation de Bousquet zone 3 aux citoyens présents.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AVRIL 2016;

78-05-2016

4. Adoption du procès-verbal du 12 avril 2016.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière tenue le 12 avril 2016 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

5. Période de questions réservée à l'assistance.

La gestion des contrats est discutée.

6. COMPTES À PAYER;

79-05-2016

6. Comptes à payer.

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Pro maire et les conseillers présents;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1600228 à C1600301 la séquence des chèques en ligne L1600021 à L1600025.

Total des factures d'avril 2016	77 196.08 \$
Total paiement direct mensuel	14 010.51 \$
Total des salaires	23 353.34 \$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>114 559.93 \$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 10 mai 2016.

Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire trésorier

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le Pro maire fait un résumé des dossiers qui sont discutés à la MRC Abitibi.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Pro maire dresse un résumé des rencontres auxquelles il a participé avec le Directeur général.

9. DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE DU 5 MAI 2016;

9. Dépôt du certificat de la tenue du registre du 5 mai 2016.

Le directeur général dépose au conseil le certificat du résultat de la tenue du registre du 5 mai sur le règlement # 254-2016.

10. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU 30 AVRIL 2016;

10. Dépôt du rapport financier du 30 avril 2016.

Le directeur général, monsieur Gérard pétrin dépose le rapport financier se terminant le 30 avril 2016 tel que prescrit par le Code municipal.

11. RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES MUNICIPALES (12 JUIN 2016);

80-05-2016

11. Renouvellement des assurances municipales (12 juin 2016).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le renouvellement des assurances municipales avec MMQ pour le montant de 22,437.00 \$

12. RÉOLUTION POUR LA DEMANDE D'ENTREPRISE BR + INC.;

81-05-2016

12. Résolution pour la demande de Entreprise BR + Inc.

ATTENDU QUE « Entreprise BR + Inc. » a transmis un avis demandant de revoir la décision d'abroger la résolution # 177-06-2015 qui donnait une extension d'une saison au contrat de déneigement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE NE PAS DONNER suite à la demande de « Entreprise BR + Inc. ».

DE CONTESTER la réclamation faite par « Entreprise BR + Inc. »

DE MAINTENIR la décision du 8 mars 2016, de la résolution # 41-03-2016.

DE MANDATER Me Isabelle Breton, comme procureur de la municipalité dans ce dossier.

13. SOUMISSION POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2016;

82-05-2016

13. Soumission pour travaux de voirie 2016.

ATTENDU QUE la municipalité a invité quatre entreprises à soumissionner pour les travaux de voirie 2016;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions c'est fait le 9 mai 2016 et le résultat est le suivant :

Entrepreneurs	Prix incluant les taxes
Transchargex	54, 038.43\$
Construction Lemiro Inc.	47, 639.89\$
Béton Fortin Inc.	41, 437.00\$
Excavation Gilbert Sheehy Inc.	53, 900.00\$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la soumission de « Béton Fortin Inc. » pour réaliser les travaux de voirie 2016 tels que décrits dans l'appel d'offres, pour le montant de 41,437.00 \$.

14. OFFRE DE SERVICE DE DANIEL TÉTREULT, CPA INC (8,080.00\$ PLUS TAXES);

83-05-2016

14. Offre de service de Daniel Tétréault, CPA Inc. (8,080.00\$ plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la proposition de service pour la vérification comptable de 2016 de Daniel Tétréault CPA pour le montant de 8,080.00 \$ plus les taxes applicables.

15. DÉROGATION MINEURE DU 951, AVENUE DU LAC;

84-05-2016

15. Dérogation mineure du 951, avenue du Lac.

ATTENDU QU' en date du 16 mars 2016, Monsieur Roland Caron, a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014 relativement à un immeuble situé au 951 avenue du Lac à Preissac, sur le lot 4 592 150, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande vise à permettre la construction d'un garage, ce qui porterait à quatre (4) le nombre de bâtiments secondaires, en contravention avec l'article 7.2, grille MX-1 du règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE l'un de ces bâtiments, soit la remise à bois, sera déplacé loin dans la cour arrière et qu'elle ne sera pas visible de la rue;

ATTENDU QUE toutes les autres normes d'implantation concernant les bâtiments secondaires seront respectées;

ATTENDU QUE la construction de ce garage ne causera aucun préjudice aux propriétés voisines

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et unanimement résolu ;

D'ACCEPTER la dérogation mineure faite par monsieur Roland Caron du 951, avenue du Lac pour la construction d'un garage.

16. RÈGLEMENT 255-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 211-2009;

85-05-2016

16. Règlement 255-2016 modifiant le règlement 211-2009.

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

RÈGLEMENT NUMÉRO 255-2016

Règlement modifiant le règlement numéro 211-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement numéro 211-2009 est remplacé par le suivant :

2. À compter du 1^{er} août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multi ligne autre que service Centrex, par ligne d'accès départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire fait publier à la gazette officielle du Québec.

ATTENDU QUE ce type de règlement est dispensé d'un avis de motion;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement numéro 255-2016 modifiant le règlement numéro 211-2009.

Stephan Lavoie
Maire

Gérard Pétrin
Directeur général

Lecture faite

17. SOUMISSION POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BUREAU MUNICIPAL;

86-05-2016

17. Soumission pour les travaux de rénovation du bureau municipal.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et unanimement résolu :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à faire exécuter les travaux de réfection du plancher du bureau municipal sur la partie où il y a eu des modifications.

18. APPROBATION DE L'ACHAT D'UNE CHAISE ET D'UN CLASSEUR (4,362.00\$ PLUS TAXES);

87-05-2016

18. Approbation de l'achat d'une chaise et d'un classeur (4,362.00\$ plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de GYVA d'Amos pour la fourniture d'une chaise de bureau et d'un classeur ignifuge pour un montant de 4,362.00 \$ plus les taxes applicables.

19. APPROBATION DE L'ACHAT D'UNE REMORQUE POUR LE PONTON (7,570.45 \$);

88-05-2016

19. Approbation de l'achat d'une remorque pour le ponton (7,570.45 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de Gauthier Marine de Val D'Or pour la fourniture d'une remorque galvanisée à essieux double de 4,700 livres de capacité avec des roues de 13 pouces pour un montant de 7,570.45 \$.

20. AUTORISATION POUR L'ACHAT DE TROIS PANCARTES INDIQUANT DE GARDER LA MUNICIPALITÉ PROPRE (997.14\$);

89-05-2016

20. Autorisation pour l'achat de trois pancartes indiquant de garder la Municipalité propre (997.14\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Zip ligne pour la fourniture de trois pancartes avec inscription de garder la municipalité propre pour le montant 997.14 \$.

21. ACHAT DE 6 LUMIÈRES AU LED POUR LE BUREAU MUNICIPAL (1,700.00\$ PLUS TAXES PLUS INSTALLATION);

90-05-2016

21. Achat de 6 lumières au LED pour le bureau municipal (1,700.00\$ plus taxes, plus installation).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

DE FAIRE INSTALLER six lumières au LED pour le devant du bureau municipal pour un montant de 1,700.00 \$ plus taxes et installation auprès de Magny électrique.

22. RÉOLUTION D'APPUI POUR LE JOURNAL ALLIANCE POUR DEMANDE FINANCIÈRE AU PACTE RURAL;

91-05-2016

22. Résolution d'appui pour le journal Alliance pour demande financière au Pacte rural.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et unanimement résolu :

D'APPUYER le journal l'Alliance dans sa demande d'aide financière au Pacte rural pour l'achat et de mise à niveau d'équipement information nécessaire à la production du journal l'Alliance.

23. AIDE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE (500.00\$ POUR FEU D'ARTIFICE) ;

92-05-2016

23. Aide financière pour la Fête nationale (500.00\$ pour feu d'artifice).

ATTENDU QUE la Corporation des loisirs souhaite maintenir les feux d'artifice dans la même grandeur que par les années passées;

ATTENDU QUE l'artificier ne se déplace pas pour moins de 1,500.00 \$;

ATTENDU QUE la commandite est moindre que l'an passé;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et unanimement résolu :

DE METTRE un montant de 500.00 \$ en plus de la commandite de 1,000.00 \$ de la mine Agnico-Eagle pour que les feux d'artifice de la fête nationale soient aussi importants que l'an passé.

24. SOUMISSION POUR RÉNOVER LA TABLE DE BILLARD (908.50\$) (PLUS TAPIS PROTECTEUR);

93-05-2016

24. Soumission pour rénover la table de billard (908.50\$) (plus tapis protecteur).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et unanimement résolu :

DE FAIRE RÉPARER la table de billard pour le montant de 908.50 \$ et d'ajouter un tapis de protection quand la table ne sera pas utilisée.

25. INSTALLATION D'UNE TRAVERSE DE PIÉTONS FACE AU PARC TANCRÈDE;

94-05-2016

25. Installation d'une traverse de piétons face au parc Tancrède.

ATTENDU QUE de traverser la Route 395 dans le secteur Tancrède en face du parc du même nom est devenu très périlleux;

ATTENDU QUE la municipalité recherche des solutions à ses problèmes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et unanimement résolu :

DE FAIRE une demande au ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) de faire l'installation d'une traverse piétonnière en face du parc Tancrède sur la Route 395.

26. SOUMISSION DE COUVRE-TOUT POUR POMPIERS (1,100.00\$ PLUS TAXES);

95-05-2016

26. Soumission de couvre-tout pour pompiers (1,100.00\$ plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et unanimement résolu :

D'AUTORISER l'achat de couvre tout « cover all » pour le service incendie pour un montant de 1,100.00 \$ plus les taxes applicables.

27. SOUMISSION POUR PORTE À LA CASERNE #1 (1,436.71\$);

96-05-2016

27. Soumission pour porte à la caserne #1 (1,436.71\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la soumission de Vitrierie commerciale D.B. Inc. d'Amos pour la fourniture et l'installation d'une porte de métal pour la caserne # 1 pour un montant de 1,436.71 \$.

28. SOUMISSION DE FERBLANTERIE (LIONEL BERTRAND) POUR FERRURES ET TABLETTES (2,270.00\$ PLUS TAXES);

97-05-2016

28. Soumission de Ferblanterie (Lionel Bertrand) pour ferrures et tablettes (2,270.00\$ plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la proposition de Ferblanterie Lionel Bertrand d'Amos pour la fourniture de 100 ferrures et de la fabrication de deux étagères avec tablettes pour un montant de 2,270.00 \$.

29. ACHAT D'ARTICLES PROMOTIONNELS POUR LA MUNICIPALITÉ (SAC D'ÉPICERIE ET BLOCS-NOTES (1,005.00\$ PLUS TAXES);

98-05-2016

29. Achat d'articles promotionnels pour la Municipalité (sacs d'épicerie et blocs-notes (1,005.00\$ plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et unanimement résolu :

D'ACHETER des articles promotionnels pour la municipalité auprès de « Imprimerie Harricana » « pour un montant de 1,005.00 \$ plus les taxes applicables.

30. RÉSOLUTION POUR L'URBANISATION DE LA ROUTE 395;

99-05-2016

30. Résolution pour l'urbanisation de la Route 395.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac souhaite maintenir la traverse des motoneiges sur la route 395 (avenue du Lac) dans le secteur du restaurant « Le manoir des rapides»;

ATTENDU QUE la municipalité est consciente du danger de traverser à l'endroit actuel;

ATTENDU QUE les propositions faites (réduction de la vitesse et installation d'un clignotant) au MTMDET ont été refusées;

ATTENDU QUE la municipalité est en pleine expansion et que plusieurs usagers utilisent le tronçon situé entre le pont des Rapides et le restaurant, dépanneur, essence « Le manoir des rapides»;

ATTENDU QUE la municipalité recherche une solution durable pour un problème qui s'en va en croissant, suivant l'augmentation de l'achalandage;

ENTENDU QU'une municipalité peut faire une demande d'urbanisation au ministère des Transports pour une route numérotée;

ATTENDU QUE la sécurité de tous les utilisateurs (piétons, quadistes, cyclistes, motoneigistes, etc.) est la raison principale de cette demande;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac avec l'appui et la pression des différents intervenants est en mode solution;

ATTENDU QUE le développement du secteur Est de la municipalité (chemin des Riverains, chemin mon Repos, chemin des Pêcheurs, etc.) accentue la circulation (autos, camions, bateaux, campeurs, etc.) sur l'intersection du pont des Rapides et la Route 395 (avenue du Lac);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et unanimement résolu :

D'AUTORISER le directeur général à faire une demande officielle au MTMDET d'urbaniser la Route 395 (avenue du Lac) sur la portion entre le pont des Rapides et le restaurant le Manoir des Rapides.

31. AUTORISATION POUR L'ÉVALUATION DU SENTIER DE VÉLO (3,423.96\$);

100-05-2016

31. Autorisation pour l'évaluation du sentier de vélo (3,423.96\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la soumission de Sentier Boréals pour faire une évaluation de sentier de vélo de montagne pour un montant de 3,423.96 \$.

DE PRÉSENTER ce projet pour une demande d'aide financière dans le fond touristique (FTMA).

32. SOUMISSION POUR PUBLICITÉ (2,750.00\$ PLUS TAXES);

101-05-2016

32. Soumission pour publicité (2,750.00\$ plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et unanimement résolu :

DE PRENDRE de la publicité de TC Média Nouvelles dans le journal pour quatre parutions au montant de 2,750.00 \$ plus les taxes applicables.

33. SOUMISSION POUR RESSORTS DU CAMION DE SERVICE (540.24\$);

102-05-2016

33. Soumission pour ressorts du camion de service (540.24\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la proposition de l'Atelier KGM Inc. d'Amos pour faire ajouter une lame de ressort de chaque côté sur le camion de service 2500 pour un montant de 540.24 \$

34. AUTORISATION DE DÉPOSER UN PROJET DANS LE FOND TOURISTIQUE (FTMA);

103-05-2016

34. Autorisation de déposer un projet dans le Fonds touristique.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et unanimement résolu :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à déposer un projet de sentier pour vélo de montagne dans le Fonds touristique (FTMA).

D'AUTORISER le directeur général à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de la demande d'aide financière.

35. SUIVI SUR LES ÉLECTIONS AU POSTE DE CONSEILLER #2;

35. Suivi sur les élections au poste de Conseiller siège #2.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe l'assemblée sur les étapes franchies et à venir sur le poste vacant de conseiller au siège # 2. Il mentionne également que deux candidats ont déposé leurs documents au Président d'élection.

36. AUTORISATION POUR DÉPOSER UN PROJET AU PACTE RURAL;

104-05-2016

36. Autorisation pour déposer un projet au Pacte rural.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et unanimement résolu :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à déposer un projet de cantine mobile dans le cadre du pacte rural.

D'AUTORISER le directeur général à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de la demande d'aide financière.

37. VARIA :

37. Varia :

38. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;

38. Période de questions réservées à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Règlement sur la propreté
- Bouées sur le lac
- Quai au débarcadère des Rapides
- Déneigement
- Corvée de nettoyage
- Chemin des Riverains

Le Pro maire a répondu aux questions des citoyens.

39. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

105-05-2016

39. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 21 h 35.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N.B. Je, Aldée Langlois pro maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ALDÉE LANGLOIS
PRO MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 14 juin 2016 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le Pro maire Aldée Langlois, messieurs les conseillers suivants : Jean-Jacques Dupuis, Daniel Dubuc et Rémi Pelletier.

Maire et Conseiller absent : messieurs Stephan Lavoie et Maxime Tancrède

Était également présente à cette assemblée madame Nicole Labrecque, directrice générale adjointe.

1. Mot de bienvenue
 2. Vérification du quorum et ouverture de la session
 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 4. Adoption du procès-verbal du 10 mai 2016
 5. Période de questions réservées à l'assistance
-
6. Comptes à payer
Total des comptes à payer de mai 2016 est de 268 504.91\$ \$
 7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
 8. Compte rendu des rencontres du Maire et Directeur général
 9. Résultat de l'ouverture des soumissions pour le camion avec équipement de déneigement
 10. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de comptes
 11. Projet d'ajout d'un chemin pour desservir le Domaine Preissac
 12. Acceptation de la proposition d'Aecom pour les PAE et la modification du règlement de zonage
 13. Approbation pour l'achat de deux chaises bleues pour visiteurs
 14. Autorisation pour l'installation d'une entrée électrique au débarcadère du secteur des Rapides
 15. Appui à la Municipalité de La Morandière
 16. Achat et formation pour trois GPS 64S de Garmin
 17. Achat de deux radios portables
 18. Approbation de la demande de monsieur Sylvio Ménard
 19. Soumission pour installer des vitres sur les tables du conseil
 20. Accord de la proposition du journal L'Alliance
 21. Heures pour les caucus (18 h 00)
 22. Soumission pour barrières sur ancien dépôt de branches
 23. Demande de soumission pour camion incendie
 24. Varia
 - l) _____
 - m) _____
 - n) _____
 25. Période de questions réservées à l'assistance
 26. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Pro maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (6).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le Pro maire Aldée Langlois ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

106-06-2016

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé en laissant le Varia ouvert.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MAI 2016;

107-06-2016

4. Adoption du procès-verbal du 10 mai 2016.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière tenue le 10 mai 2016 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

5. Période de questions réservée à l'assistance.

Aucune question.

6. COMPTES À PAYER;

108-06-2016

6. Comptes à payer.

Les comptes à payer ont été vérifiés par le Pro maire et les conseillers Jean-Jacques Dupuis et Rémi Pelletier.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C1600302 à C1600394 et la séquence des chèques en ligne L1600026 à L1600029.**

Total des factures de mai 2016	230 171,37\$
Total paiement direct mensuel	17 582,58 \$
Total des salaires	20 750,96 \$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>268 504,91\$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 14 juin 2016.

Nicole Labrecque, directrice adjointe

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le Pro maire fait un résumé des dossiers qui sont discutés à la MRC Abitibi.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Pro maire dresse un résumé des rencontres auxquelles il a participé avec le Directeur général.

9. RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LE CAMION AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT;

109-06-2016

9. Résultat de l'ouverture des soumissions pour le camion avec équipement de déneigement.

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement #254-2016 décrétant un emprunt pour l'achat d'un camion de pompier et d'un camion de déneigement d'une valeur estimée de 750 477,00\$ le 12 avril 2016;

ATTENDU QUE, suite à la tenue du registre qui a eu lieu le 5 mai 2016, ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE la municipalité a soumis le règlement d'emprunt #254-2016 au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour approbation le 11 mai 2016;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions publiques sur le SEAO pour l'achat du camion avec équipement de déneigement;

ATTENDU QU'un seul fournisseur a déposé une soumission dans le délai prescrit dont le résultat est le suivant :

Nom du fournisseur	Prix incluant les taxes
Équipements Lourds Papineau Inc.	318 280,54 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission d'Équipements Lourds Papineau Inc. pour un montant de 318 280,54 \$ incluant les taxes, la livraison, une formation de quatre (4) heures ainsi que la garantie de base, à la condition que la municipalité de Preissac obtienne l'approbation du règlement d'emprunt #254-2016 délivré par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

10. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL-REDDITION DE COMPTES;

110-06-2016

10. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local-reddition de comptes.

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 47 694,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

11. PROJET D'AJOUT D'UN CHEMIN POUR DESSERVIR LE DOMAINE PREISSAC;

111-06-2016

11. Projet d'ajout d'un chemin pour desservir le Domaine Preissac.

ATTENDU QUE Monsieur Claude Rémillard, au nom du Domaine Preissac, a produit en date du 19 mai 2016 un projet ayant pour but de créer une nouvelle rue devant desservir la plupart des terrains du Domaine Preissac, actuellement desservis par une rue privée:

ATTENDU QUE ce projet prévoit que cette rue serait publique et par conséquent serait cédée à la municipalité;

ATTENDU QU'au minimum six (6) terrains seront desservis par cette nouvelle rue dont au moins deux (2) nouveaux;

ATTENDU QUE le projet devra faire l'objet d'une demande de permis de lotissement conforme au règlement de lotissement N° 240-2014 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE la construction du chemin devra se faire selon des normes de construction établies et à la satisfaction de la municipalité;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est prononcé de façon favorable à ce projet;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'APPROUVER l'ajout d'un chemin pour desservir le Domaine Preissac.

12. ACCEPTATION DE LA PROPOSITION D'AECOM POUR LES PAE ET LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE;

112-06-2016

12. Acceptation de la proposition d'Aecom pour les PAE et la modification du règlement de zonage.

ATTENDU QU'un projet de développement domiciliaire a été présenté pour créer une quinzaine de terrains en bordure du lac Fontbonne;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est prêt à recommander au conseil de la municipalité d'accepter ce projet de lotissement de quinze (15) terrains plus une rue correspondant au plan préparé le 13 avril 2010 par Paul Descarreaux, arpenteur-géomètre, dossier 08-P-11, minute 14302;

ATTENDU QUE toute création de zone, en vertu du plan d'urbanisme et du schéma d'aménagement de la MRC d'Abitibi, se doit d'être analysée à l'aide d'un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE);

ATTENDU QUE la municipalité ne possède pas de règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble;

ATTENDU QUE le CCU, qui a étudié le projet lors de sa réunion tenue le 19 mai dernier, adresse trois (3) recommandations au conseil municipal, soit : d'entamer les procédures visant l'analyse du projet de lotissement présenté en bordure du lac Fontbonne, d'adopter un règlement sur les PAE et de mandater la firme Aecom afin que celle-ci procède à ces modifications dans les plus brefs délais;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition d'Aecom pour la rédaction d'un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) et d'un projet de règlement modifiant le zonage afin d'intégrer le PAE ainsi qu'une assistance dans les procédures d'adoption et d'entrée en vigueur et la mise à jour de nos règlements d'urbanisme.

13. APPROBATION POUR L'ACHAT DE DEUX CHAISES BLEUES POUR VISITEURS;

113-06-2016

13. Approbation pour l'achat de deux chaises bleues pour visiteurs.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Jacques Dupuis et unanimement résolu :

D'AUTORISER l'achat de deux (2) chaises bleues pour visiteurs au coût de 278,00\$ plus taxes pour le bureau du directeur général.

14. AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UNE ENTRÉE ÉLECTRIQUE AU DÉBARCADÈRE DU SECTEUR DES RAPIDES;

114-06-2016

14. Autorisation pour l'installation d'une entrée électrique au débarcadère du secteur des Rapides.

ATTENDU QUE la nouvelle rampe de mise à l'eau installée au secteur des rapides à la fin de l'automne 2015 requiert un meilleur éclairage;

ATTENDU QUE l'installation d'un congélateur pour déposer les carcasses de poisson est souhaitable pour faciliter le travail des employés de la municipalité;

ATTENDU QUE l'entreprise Magny Électrique estime les travaux à 11 000,00 \$ plus taxes applicables pour l'installation de deux (2) poteaux, de deux (2) sentinelles et deux (2) prises de courant, entrée électrique avec panneau extérieur et câbles enfouis;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la proposition de Magny Électrique au coût de 11 000 \$ plus taxes.

15. APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LAMORANDIÈRE;

115-06-2016

15. Appui à la municipalité de La Morandière.

ATTENDU QUE la Municipalité de La Morandière nous informe que l'école des Coteaux, école primaire desservant la population des municipalités de Champneuf, La Morandière, Rochebeaucourt et le T.N.O. Lac-Despinassy, fait face à une éventuelle fermeture;

ATTENDU QU'un projet visant à sauvegarder les services éducatifs à l'école des Coteaux a été élaboré et que la municipalité demande notre appui pour aider à la réalisation de ce projet;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Dubuc et unanimement résolu :

D'APPUYER la demande d'aide financière de la Municipalité de La Morandière présentée dans le cadre du Pacte rural de la MRC d'Abitibi pour la réalisation de ce projet.

16. ACHAT ET FORMATION POUR TROIS GPS 64S DE GARMIN;

116-06-2016

16. Achat et formation pour trois GPS 64S de Garmin.

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se procurer trois (3) GPS qui seront utiles pour le travail des employés de la municipalité ainsi que pour la sécurité civile et pourront servir entre autres au balisage des lacs et lors d'interventions pour situations d'urgence, par exemple pour la recherche en forêt;

ATTENDU QUE l'entreprise Orientation Azimut nous propose les trois (3) GPS 64S de Garmin pour la somme de 1 345,17 \$ taxes incluses, trois (3) logiciels TOPO Québec à l'échelle 1/20000.00 pour 344,91 \$;

ATTENDU QU'Orientation Azimut offre également la formation au coût de 70,00 \$ par personne avant taxes auquel s'ajoute les frais de transport et d'hébergement de 450,00 \$ avant taxes;

ATTENDU QUE la formation sera donnée le 4 juillet 2016 et que les citoyens intéressés à suivre la formation peuvent s'inscrire au coût de 70,00 \$;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE RETENIR l'offre d'orientation Azimut et d'autoriser la dépense pour l'achat de trois (3) GPS 64S Garmin, de trois (3) logiciels TOPO Québec échelle 1/20000.00 ainsi que pour les frais de formation.

17. ACHAT DE DEUX RADIOS PORTABLES;

117-06-2016

17. Achat de deux radios portables.

ATTENDU QUE l'achat de deux (2) nouveaux radios portatifs est nécessaire pour faciliter la communication entre les employés de l'équipe d'entretien;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Dubuc et unanimement résolu :

D'AUTORISER la dépense pour l'achat de deux (2) radios portatifs au coût de 954,29 \$ ainsi que les frais mensuels de 34,49 \$, soit de 15,00 \$ par radio avant taxes.

18. APPROBATION DE LA DEMANDE DE MONSIEUR SYLVIO MÉNARD;

118-06-2016

18. Approbation de la demande de monsieur Sylvio Ménard.

ATTENDU QUE Monsieur Sylvio Ménard, mandaté pour la trappe de castors nuisibles pour nos chemins municipaux, souhaite augmenter son tarif de 25,00 \$ à 40,00 \$ par castor;

ATTENDU QUE Monsieur Ménard nomme quelques municipalités qui paient un tarif entre 50,00 \$ à 65,00 \$ pour la capture de castors;

ATTENDU QU'en plus de la trappe de castors, Monsieur Ménard défait les barrages et débouche les ponceaux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACQUIESCER à la demande de Monsieur Sylvio Ménard augmentant le tarif pour la trappe de castors à 40,00 \$.

19. SOUMISSION POUR INSTALLER DES VITRES SUR LES TABLES DU CONSEIL;

119-06-2016

19. Soumission pour installer des vitres sur les tables du Conseil.

ATTENDU QU'il est souhaitable de recouvrir les tables de noyer noir qui servent aux réunions du conseil ainsi qu'aux organismes qui réservent la salle de réunions à l'occasion afin de les garder en bon état;

ATTENDU QUE Vitrierie Pomerleau (2014) Inc. d'Amos a présenté une soumission pour du verre de 6mm clair au montant de 871,51\$ taxes, livraison et installation incluses;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dépense pour l'achat de vitres qui recouvriront les tables du conseil au coût de 871,51 \$.

20. ACCORD DE LA PROPOSITION DU JOURNAL ALLIANCE;

120-06-2016

20. Accord de la proposition du journal Alliance.

ATTENDU QUE le comité du journal L'Alliance fait relâche pour la période des vacances et qu'il n'y a pas de publication pour les mois de juillet et août;

ATTENDU QUE plusieurs évènements ont lieux pendant la saison estivale et qu'en 2015 nous aurions eu plusieurs publications à faire;

ATTENDU QUE la municipalité aimerait bénéficier d'une édition spéciale du Journal L'Alliance qui serait publiée à la fin du mois d'août ou au début septembre 2016;

ATTENDU QUE le comité du journal L'Alliance nous présente une soumission détaillée pour un 4 pages, un 8 pages ou un 12 pages.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dépense maximale de 2 380,62 \$ pour une publication de 12 pages ou moins, selon le besoin.

21. HEURES POUR LES CAUCUS;

121-06-2016

21. Heures pour les caucus.

ATTENDU QUE la résolution numéro 225-11-2015 déterminait les heures de caucus à 18h30 et réunions publiques à 19h00 pour l'année 2016;

ATTENDU QUE l'heure de début des caucus doit être devancée d'une demi-heure;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement de modifier l'heure de début des caucus du conseil municipal qui débiteront à 18h00 à compter du 5 juillet 2016.

22. SOUMISSION POUR BARRIÈRES SUR ANCIEN DÉPÔT DE BRANCHES;

22. Soumission pour barrières sur ancien dépôt de branches.

Ce sujet est reporté au prochain caucus.

23. DEMANDE DE SOUMISSION POUR CAMION INCENDIE;

122-06-2016

23. Demande de soumission pour camion incendie.

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement #254-2016 décrétant un emprunt pour l'achat d'un camion de pompier et d'un camion de déneigement d'une valeur estimée de 750 477,00\$ le 12 avril 2016;

ATTENDU QUE, suite à la tenue du registre qui a eu lieu le 5 mai 2016, ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE la municipalité a soumis le règlement d'emprunt #254-2016 au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour approbation le 11 mai 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et unanimement résolu :

D'AUTORISER notre directeur général à publier sur le SEAO l'appel d'offre pour l'acquisition d'un nouveau camion incendie dès qu'il sera prêt.

24. VARIA :

123-06-2016

24. A. Achat d'articles de décoration pour la salle d'attente du bureau municipal.

ATTENDU QUE le nouvel aménagement de l'entrée du bureau municipal crée un espace plus vaste;

ATTENDU QUE nous voulons rendre l'espace accueillant;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de deux (2) arrangements floraux au coût total de 665 \$ pour la décoration de l'entrée du bureau municipal.

124-06-2016

24.B. Dérogation mineure du 26, chemin des Peupliers.

ATTENDU QU'en date du 5 mai 2016, Monsieur Jody Pitre a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage no. 239-2014 relativement à un immeuble situé au 26, chemin des Peupliers à Preissac, sur le lot 4 591 900 cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande vise à permettre la construction d'un bâtiment secondaire de 3.3 x 7.3 mètres, ce qui portera la superficie totale des bâtiments secondaire à 145 mètres carrés plutôt que 120 mètres carrés, en contravention avec l'article 7.2, grille VC-10 du règlement de zonage no. 239-2014 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser la dérogation demandée pour les raisons suivantes:

- la dérogation demandée représente plus de 20% d'augmentation par rapport à la superficie totale permise;
- la superficie totale actuelle des bâtiments secondaires représente déjà plus de 3% de la superficie du lot, ce qui est généralement la superficie totale acceptée en zone de villégiature;
- l'acceptation de cette demande de dérogation mineure créerait un précédent en cette matière;

ATTENDU QU'aucune objection à cette demande de dérogation n'a été formulée depuis l'avis public concernant cette demande, de même qu'au cours de la présente session;

ATTENDU que ce bâtiment sera peu visible de la rue;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la dérogation mineure demandée par monsieur Jody Pitre pour permettre la construction d'un bâtiment secondaire de 3.3 X 7.3 mètres pour l'immeuble situé au 26, chemin des Peupliers à Preissac, sur le lot 4 591 900 cadastre du Québec.

125-06-2016

24.C. Dérogation mineure du 1249, chemin de la Pointe.

ATTENDU QU'en date du 14 avril 2016, Monsieur Guy Hardy, pour et au nom de Madame Clémence Fortin, a produit une demande de dérogation mineure pour un immeuble situé au 1249, chemin de la Pointe à Preissac, sur le lot 4 592 220;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un garage dont la hauteur totale sera de 8.8 mètres plutôt que 6 mètres, en contravention avec l'article 7.2, grille VC-8, du règlement de zonage no. 239-2014 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme suggère au conseil d'accorder la dérogation demandée (référence : procès-verbal du CCU du 26 février 2015) pour les raisons suivantes :

- la hauteur du garage de même que les autres dimensions seront proportionnelles à celles de la résidence;
- le garage sera situé à plus de 75 mètres du chemin, dans un secteur boisé et pas visible de la rue;
- toutes les autres normes d'implantation seront respectées;
- la construction de ce garage ne causera aucun préjudice aux propriétés voisines;

ATTENDU QU'aucune objection à cette demande de dérogation n'a été formulée depuis l'avis public concernant cette demande, de même qu'au cours de la présente session;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la dérogation mineure demandée par monsieur Guy Hardy, pour et au nom de Madame Clémence Fortin, pour permettre la construction d'un garage dont la hauteur totale sera de 8.8 mètres pour l'immeuble situé au 1249, chemin de la Pointe à Preissac, sur le lot 4 592 220.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;

25. Période de questions réservées à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Édition spéciale du Journal L'Alliance
- Entrée électrique pour Wi-Fi
- Ajout d'un chemin pour desservir le Domaine Preissac et normes de construction
- Achat de chaises bleues
- Demande relative au permis concernant la dérogation mineure pour le 26 des Peupliers
- Déplacements des employés d'entretien
- École de la municipalité de La Morandière
- Mandat pour castors
- Installation de la tour Wi-Fi
- Lumières bleues au pont des rapides
- Abat-poussière
- Bouées sur le lac
- Barrière pour l'ancien dépôt de branches

Les membres du conseil ont répondu aux questions des citoyens.

26. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

126-06-2016

39. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Dubuc et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 40.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N.B. Je, Aldée Langlois pro maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ALDÉE LANGLOIS
PRO MAIRE

NICOLE LABRECQUE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 12 juillet 2016 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le Maire Stephan Lavoie, madame la conseillère et messieurs les conseillers suivants : Jean-Jacques Dupuis, Nicole Poulin, Maxime Tancrede, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseiller absent : monsieur Daniel Dubuc

Était également présente à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
 2. Vérification du quorum et ouverture de la session
 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 4. Adoption du procès-verbal du 14 juin 2016
 5. Période de questions réservées à l'assistance
-
6. Comptes à payer
Total des comptes à payer de mai 2016 est de 275 902.98\$
 7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
 8. Compte rendu des rencontres du Maire et Directeur général
 9. Résolution pour le Q2 R22
 10. Dérogation mineure du 8, chemin de la Colline
 11. Appui au projet de « Canadian Malartic » (agrandissement de la fosse)
 12. Proposition pour ensemencement du remblai pour rampe de mise à l'eau (2,500.00 \$)
 13. Soumission pour abri adjacent au conteneur (6,641.65 \$)
 14. Achat de 100 morceaux de bois brut (2X6X16/9.00 \$/chaque) pour le sentier de vélo
 15. Engagement de sept nouveaux 1^{ers} répondants
 16. Soumission pour 2 téléphones pour service incendie avec mode vibration (1,687.83 \$)
 17. Varia
 - o) _____
 - p) _____
 - q) _____
 18. Période de questions réservées à l'assistance
 19. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (3).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

127-07-2016

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé en laissant le Varia ouvert.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUIN 2016;

128-07-2016

4. Adoption du procès-verbal du 14 juin 2016.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière tenue le 14 juin 2016 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

5. Période de questions réservée à l'assistance.

Des félicitations sont adressées aux membres du conseil et on souligne l'arrivée de la nouvelle conseillère élue, madame Nicole Poulin.

6. COMPTES À PAYER;

129-06-2016

6. Comptes à payer.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur le maire et les conseillers présents

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1600395 à C1600484 et la séquence des chèques en ligne L1600030 à L1600033.

Total des factures de juin 2016	215 344.23\$
Total paiement direct mensuel	23 181.45 \$
Total des salaires	37 377.30 \$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>275 902.98\$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 12 juillet 2016.

Gérard Pétrin, directeur général

Secrétaire-trésorier

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le Maire fait un résumé des dossiers qui sont discutés à la MRC Abitibi.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Maire dresse un résumé des rencontres auxquelles il a participé avec le Directeur général.

9. RÉOLUTION POUR LE Q-2 R-22;

130-07-2016

9. Résolution pour le Q-2 R-22.

Autorisation de délivrer des permis d'installation septique en sol imperméable pour l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

ATTENDU QUE les municipalités doivent appliquer le règlement Q-2 R-22 sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

ATTENDU QUE sur le territoire de la Municipalité de Preissac plusieurs secteurs ont des sols imperméables majoritairement constitués d'argile;

ATTENDU QUE depuis 2009, la seule solution qui a été trouvée afin de respecter le règlement était de constituer un champ de polissage sur un sol d'emprunt;

ATTENDU QUE jusqu'à ce jour, la Municipalité de Preissac autorisait les installations septiques en sol argileux ainsi que l'ajout et /ou le remplacement du terrain naturel situé sous le champ de polissage par un sol d'emprunt perméable;

ATTENDU QUE depuis le premier novembre 2012, seule l'entreprise Premier Tech Aqua avec son système DPEC à développer une technologie permise en sol imperméable répondant ainsi aux règlements;

ATTENDU QU'actuellement, seul Premier Tech Aqua vend ce système à des coûts exorbitants tant pour la construction que pour l'entretien annuel du système;

ATTENDU QU'en demandant aux futurs propriétaires de terrain d'installer ce système, cela risque de freiner le développement résidentiel de la Municipalité compte tenu des frais importants qu'occasionne ladite installation et des risques associés à ce système;

ATTENDU QU'en août 2015, le ministre a affirmé que le MDDELCC n'obligerait pas une ville à appliquer un règlement inapplicable et s'est engagé à proposer une solution au 31 mars 2016;

ATTENDU QUE le 10 avril 2016, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel, a annoncé la modification proposée au règlement afin d'aider les propriétaires à mettre leurs installations septiques aux normes;

ATTENDU QUE les modifications proposées par le ministre sont l'un ou l'autre des choix suivants;

- La mise en place d'une fosse de rétention à vidange totale (réservoir étanche);
- L'installation de cabinets de terreau (toilettes à compost) avec fosses de rétention pour les eaux ménagères;
- La mise en commun d'un système de déphosphatation pour deux résidences isolées existantes;
- Faciliter la mise en place de systèmes de traitement étanche qui rejettent les eaux usées dans un réseau d'égout municipal;

ATTENDU QUE ces solutions ne conviennent aucunement aux problèmes de notre territoire voir celui de l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QUE la Municipalité de Preissac n'a pas l'intention d'obliger ses citoyens à installer ces solutions;

ATTENDU QUE le projet de modification du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées est présentement en période de consultation, et ce, jusqu'au 19 juin 2016;

ATTENDU QUE la seule solution efficace est toujours le système constitué d'un champ de polissage sur un sol d'emprunt;

ATTENDU QUE la Municipalité désire délivrer des permis d'installation septique tout en respectant l'esprit du règlement Q-2 R.22, sans contraindre les futurs citoyens à assumer des coûts exorbitants de construction et d'entretien, ou des systèmes qui ne répondent pas à leurs besoins;

ATTENDU QU'il y a lieu de continuer à chercher des solutions à la problématique des terrains récepteurs imperméables;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Maxime Tancrède et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

D'AUTORISER l'inspecteur municipal de la Municipalité de Preissac, à délivrer les permis d'installation septique en sol argileux ainsi que l'ajout et /ou le remplacement du terrain naturel situé sous le champ de polissage par un sol d'emprunt perméable, et ce, jusqu'à ce qu'un système efficace, efficient et économique soit disponible et conforme aux sols imperméables.

DE S'ENGAGER à prendre fait et causes pour l'inspecteur municipal advenant que des poursuites judiciaires soient intentées contre lui en raison de la délivrance d'un permis d'installation septique pour lequel les normes édictées dans le règlement et moratoire sont jugés inadéquates en région.

D'INFORMER le ministre du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) que la Municipalité de Preissac ne considère aucunement ces systèmes comme répondant aux problématiques de sols imperméables de l'Abitibi-Témiscaminque.

D'AVISER le ministre du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel, **QUE** la Municipalité de Preissac n'a pas l'intention d'obliger ses citoyens à utiliser les nouveaux systèmes qu'il a présentés en conférence de presse le 10 avril 2016 à Val D'Or.

DE DEMANDER au ministre du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), monsieur David Heurtel, de poursuivre les recherches et de concevoir des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées avec les caractéristiques suivantes;

- Adapté aux particularités des sols imperméables ou très peu perméables (sol argileux) et aux rigueurs du climat de l'Abitibi Témiscaminque;
- Accessibles économiquement à tous les citoyens;
- Conçus afin d'être conformes aux règlements sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, R.22).

QUE la présente résolution soit transmise à :

- Monsieur Luc Blanchette, ministre responsable de la région de l'Abitibi Témiscaminque, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- Monsieur Guy Bourgeois, adjoint parlementaire du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord;
- Madame Édith Van de Walle, directrice régionale de l'Abitibi Témiscaminque, ministère de Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques;
- Monsieur François Gendron, député d'Abitibi Ouest;
- Aux maires et préfets de la MRC Abitibi.

10. DÉROGATION MINEURE DU 8 CHEMIN DE LA COLLINE;

131-07-2016

10. Dérogation mineure du 8, chemin de la Colline.

ATTENDU QU'en date du 1er juin 2016, Monsieur Jean-François Grenier a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014 relativement à un immeuble situé au 8, chemin de la Colline à Preissac, sur le lot 4 592 042 cadastre du Québec.

ATTENDU QUE cette demande vise à permettre la construction d'un garage qui serait situé à 5,6 mètres de la ligne avant plutôt qu'à 7,5 mètres, en contravention avec l'article 7.2, grille VC-9 du règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE ce bâtiment sera peu visible de la rue, puisque séparé de celle-ci par une haie d'arbres;

ATTENDU QUE La dérogation est demandée afin de conserver le plus d'arbre possible sur le terrain;

ATTENDU QUE toutes les autres normes d'implantation de même que les dimensions maximales sont respectées;

ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne créera aucun préjudice aux propriétés avoisinantes;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité recommande d'accepter la dérogation;

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la dérogation mineure faite par Monsieur Jean-François Grenier au règlement de zonage N° 239-2014 relativement à un immeuble situé au 8, chemin de la Colline à Preissac, sur le lot 4 592 042 cadastre du Québec.

11. APPUI AU PROJET « CANADIAN MALARTIC » (AGRANDISSEMENT DE LA FOSSE);

132-07-2016

11. Appui au projet « Canadian Malartic » (agrandissement de la fosse).

ATTENDU QUE l'histoire de la Ville de Malartic et de la région de l'Abitibi-Témiscamingue est intimement liée au développement de l'industrie minière;

ATTENDU QUE la société minière québécoise Osisko a débuté en 2011 à Malartic l'extraction de l'or du gisement minier Canadian Malartic;

ATTENDU QUE la société Canadian Malartic GP est devenue propriétaire de ce gisement minier en 2014;

ATTENDU QUE la société Canadian Malartic GP projette de réaliser des travaux d'extension de la mine Canadian Malartic, notamment l'agrandissement de la fosse à ciel ouvert existante dans le secteur Barnat, et l'exploitation d'une nouvelle fosse satellite, la fosse Jeffrey;

ATTENDU QU'une telle extension de la mine actuelle permettra d'augmenter sa durée de vie de six ans;

ATTENDU QUE l'extension de la mine Canadian Malartic projetée empiètera sur une section de la route 117;

ATTENDU QU'il est nécessaire de dévier la route 117 à l'entrée Est de la Ville de Malartic;

ATTENDU QUE le 12 décembre 2012, le MTQ a donné son Accord de principe pour le tracé proposé à la déviation de la route 117 à l'entrée Est de Malartic;

ATTENDU QUE la Ville de Malartic a adopté par résolution le tracé proposé pour la déviation de la route 117;

ATTENDU QUE le tracé proposé de la déviation de la route 117 et l'extension de la fosse projetée sont indiqués sur les plans joints à la présente résolution;

ATTENDU QUE pendant la période des travaux envisagés cela permettra de soutenir l'équivalent de 420 emplois temps plein (source : rapport final KPMG – 14 avril 2014);

ATTENDU QUE la prolongation de la phase d'exploitation de la mine permettra de générer près de 1 200 emplois par année pendant 6 ans (source : rapport final KPMG – 14 avril 2014);

ATTENDU QUE les travaux d'exploitation minière projetés s'inscrivent en conformité avec les principes de développement durable développés par des milliers de Témiscabitiens, auxquels la Ville de Malartic a adhéré, lesquels principes sont consignés dans le Plan quinquennal de l'Abitibi-Témiscamingue 2015-2019;

ATTENDU QUE la Ville de Malartic a également adopté son Plan de développement durable Eco Malartic 2016-2020 à la suite d'un forum citoyen;

ATTENDU QUE la société Canadian Malartic GP a à cœur de laisser un héritage durable et positif aux citoyens et citoyennes de Malartic et de la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement;

D'APPUYER le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et déviation de la route 117 à l'entrée Est de la Ville de Malartic dans le respect des conditions exigées par la Ville de Malartic;

12. PROPOSITION POUR ENSEMENCEMENT DU REMBLAIE POUR RAMPE DE MISE À L'EAU (2 500.00\$);

133-07-2016

12. Proposition pour ensemencement du remblai pour rampe de mise à l'eau (2 500.00\$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Bio-rives Consultant en environnement Inc. » pour faire l'ensemencement du remblai du débarcadère sur la rivière Kinojévis, tel que prévu dans le certificat d'autorisation délivré par le MDDLCC. Le montant de la proposition est de 2,500.00 \$ plus les taxes applicables.

13. SOUMISSION POUR ABRI ADJACENT AU CONTENEUR (6 641.65\$);

134-07-2016

13. Soumission pour abri adjacent au conteneur (6 641.65\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la proposition de « Bernierboidron » pour construire un abri qui sera aménagé sur le conteneur marin dans le stationnement du sentier de la Roche. Le montant de la proposition est de 6,641.65 \$.

14. ACHAT DE 100 MORCEAUX DE BOIS BRUT (2 X 6X 16'/9.00\$/CHAQUE) POUR LE SENTIER DE VÉLO;

135-07-2016

14. Achat de 100 morceaux de bois brut (2 X 6 X 16'/9.00\$/chaque) pour sentier de vélo.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la proposition de « Limerie Viens » pour la fourniture de 100 morceaux de bois 2X6X16 pour un montant de 900.00 \$ plus les taxes applicables.

15. ENGAGEMENT DE SEPT NOUVEAUX 1^{ERS} RÉPONDANTS;

136-07-2016

15. Engagement de sept nouveaux 1^{ERS} répondants.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et unanimement résolu :

QUE soit accepter au poste de **PREMIER RÉPONDANT** les personnes suivantes :

Mesdames :

- Julie Côté
- Mélanie Bibeau
- Aline Lamontagne
- Mélanie Marcil
- Marie-Josée Veilleux
- Françoise Raby

Monsieur :

- Pierre Brunet

16. SOUMISSION POUR 2 TÉLÉPHONES POUR SERVICE INCENDIE AVEC MODE VIBRATION (1 687.83\$);

137-07-2016

16. Soumission pour 2 téléphones pour service incendie avec mode vibration (1 687.83\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de « Orizon mobile » pour la fourniture de deux radios avec mode vibration pour un montant de 1,687.83 \$.

17. VARIA :

17. Varia.

- a) _____
- b) _____
- c) _____

18. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASSISTANCE;

18. Période de questions réservées à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- La vidange des fosses septiques municipales
- Cimetière
- Débarcadère
- Remerciement

Les membres du conseil ont répondu aux questions des citoyens.

19. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

138-07-2016

19. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 29.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N.B. Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 9 août 2016 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le Maire Stephan Lavoie, madame la conseillère et messieurs les conseillers suivants : Nicole Poulin, Daniel Dubuc, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseillers absents : messieurs Jean-Jacques Dupuis et Maxime Tancreède

Était également présente à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal de la session régulière du 12 juillet 2016
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Comptes à payer
Total des comptes à payer de juillet 2016 est de \$ 571, 933.60
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Formation Yvan Lachance pour l'obtention d'un permis classe 3
10. Soumission 5 tables en plastique (914.05 \$)
11. Résolution pour paiement du camion de déneigement avec surplus libre en attente du financement du règlement # 254-2016
12. Avis de motion du Code éthique des élus
13. Avis de motion du Code d'éthique des employés municipaux
14. Soumission pour pièces de rechange sur déneigeuse (2,845.85 \$)
15. Sentier vélo de montagne (suivi)
16. Soumission pour pneus camion (2,755.56 \$)
17. Soumission pour radio camion (1,327.85 \$)
18. Inscription au colloque de zone de l'ADMQ pour Gérard et Nicole à La Sarre, le 15 et 16 septembre 2016
19. Soumission concernant sacs pour chiens
20. Soumission barrière cimetière
21. Varia
22. Période de questions réservées à l'assistance
23. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue au citoyen présent (1).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

139-08-2016

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JUILLET 2016;

140-08-2016

4. Adoption du procès-verbal du 12 juillet 2016.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière tenue le 12 juillet 2016 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

5. Période de questions réservée à l'assistance.

Aucune question

6. COMPTES À PAYER;

141-08-2016

6. Comptes à payer.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur le maire et les conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1600485 à C1600561 et la séquence des chèques en ligne L1600034 à L1600037.

Total des factures de juillet 2016	520 662,28 \$
Total paiement direct mensuel	17 591,28 \$
Total des salaires	33 680,04 \$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	571 933,60 \$

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 9 août 2016.

Gérard Pétrin, directeur général
Secrétaire-trésorier

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Le Maire fait un résumé des dossiers qui sont discutés à la MRC d'Abitibi.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Maire dresse un résumé des rencontres auxquelles il a participé avec le Directeur général.

9. FORMATION YVAN LACHANCE POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS CLASSE 3;

142-08-2016

9. Formation Yvan Lachance pour l'obtention d'un permis classe 3.

ATTENDU QUE la municipalité a fait l'acquisition d'un camion benne avec équipement de déneigement;

ATTENDU QUE pour conduire ce type de camion, le chauffeur doit détenir un permis de conduire classe 3;

ATTENDU QUE le responsable des travaux publics, monsieur Yvan Lachance s'est montré intéressé à suivre la formation nécessaire à l'obtention de la classe 3;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'AUTORISER monsieur Yvan Lachance à suivre la formation de plus ou moins 30 heures au frais de la municipalité de Preissac à la condition qu'il obtienne ledit permis. Dans le cas contraire il devra rembourser la municipalité.

10. SOUMISSION 5 TABLES EN PLASTIQUE (914,05 \$);

143-08-2016

10. Soumission 5 tables en plastique.

ATTENDU QUE la municipalité reçoit beaucoup de location pour le CRJM et de demande pour ses tables pour toutes sortes d'activités;

ATTENDU QUE l'ajout de 5 tables permettra de mieux répondre à la demande;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 5 tables au montant de 914.05 \$ auprès de M&M Nord-Ouest d'Amos.

11. RÉOLUTION POUR PAIEMENT DU CAMION DE DÉNEIGEMENT AVEC SURPLUS LIBRE EN ATTENTE DU FINANCEMENT DU RÈGLEMENT #254-2016;

144-08-2016

11. Résolution pour paiement du camion de déneigement avec surplus libre en attente du financement du règlement #254-2016.

ATTENDU QUE le camion de déneigement a été livré et qu'il correspond à ce que la municipalité avait spécifié dans son document d'appel d'offres;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt prévoit l'achat d'un autre camion pour le service d'incendie;

ATTENDU QUE la municipalité dispose des fonds nécessaires pour permettre de payer le camion de déneigement en attendant, soit l'achat du camion incendie et/ou la demande d'emprunt au MAMOT;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement du camion de déneigement avec le surplus libre en attendant que l'emprunt prévu par le règlement # 254-2016 soit concrétisé partiellement ou en totalité.

12. AVIS DE MOTION DU CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS;

12. Avis de motion du code d'éthique des élus.

Monsieur le maire Stephan Lavoie dépose un avis de motion en vue de l'adoption du règlement #256-2016 édictant un code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de la municipalité de Preissac et abrogeant le règlement #235-2014 qui sera déposé au conseil lors d'une réunion ultérieure.

13. AVIS DE MOTION DU CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX;

13. Avis de motion du code d'éthique des employés municipaux.

Le conseiller, monsieur Daniel Dubuc dépose un avis de motion en vue de l'adoption du règlement #257-2016 édictant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et abrogeant le règlement #230-2013 qui sera déposé au conseil lors d'une réunion ultérieure.

14. SOUMISSION POUR PIÈCES DE RECHANGE SUR DÉNEIGEUSE (2 845,85 \$);

145-08-2016

14. Soumission pour pièces de rechange sur déneigeuse (2 845,85 \$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la proposition d'ELP Inc. pour la fourniture de pièces (couteaux, sabots, etc.) de rechange pour le camion de déneigement au montant 2,845.85 \$.

15. SENTIER VÉLO DE MONTAGNE (SUIVI);

15. Sentier vélo de montagne (suivi).

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dresse un compte rendu des travaux réalisés pour le projet « vélo de montagne ».

16. SOUMISSION POUR PNEUS CAMION (2 755,56 \$);

146-08-2016

16. Soumission pour pneus camion (2 755,56 \$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de GBM Inc. pour la fourniture de pneus de rechange pour le camion de déneigement au montant de 2,755.56 \$.

17. SOUMISSION POUR RADIO CAMION (1 327,85 \$) :

147-08-2016

17. Soumission pour radio camion (1 327,85 \$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission d'Orizon mobile pour la fourniture et l'installation d'un radio émetteur, qui sera installé dans le camion de déneigement au montant de 1,327.85 \$.

18. INSCRIPTION AU COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ POUR GÉRARD ET NICOLE À LA SARRE, LES 15 ET 16 SEPTEMBRE 2016;

148-08-2016

18. Inscription au colloque de zone de l'ADMQ pour Gérard et Nicole à La Sarre, les 15 et 16 septembre 2016.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général et la directrice générale adjointe à participer au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra à La Sarre du 15 et 16 septembre prochain. La municipalité de Preissac défraye les coûts de transport, de repas, d'hébergement et d'inscription tel que décrit dans la convention des employés de la municipalité de Preissac.

19. SOUMISSION CONCERNANT SACS POUR CHIENS;

149-08-2016

19. Soumission concernant sacs pour chiens.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de Sogitex pour la fourniture de sacs pour chiens et de distributrice au montant de 1,412.50 \$ plus les taxes applicables

20. SOUMISSION BARRIÈRE CIMETIÈRE;

150-08-2016

20. Soumission barrière cimetière.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de « Clôtures Abitem » pour la fourniture d'une barrière pour le cimetière au montant de 1,345.10 \$, auquel, il faut ajouter les frais d'installation.

21. VARIA

21. Varia

22. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

22. Période de questions réservée à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Visite de l'évaluateur de la MRC
- Abat poussière

Les membres du conseil ont répondu aux questions des citoyens.

23. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

151-08-2016

23. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 10.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N.B. Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 13 septembre 2016 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le Maire Stephan Lavoie, madame la conseillère et messieurs les conseillers suivants : Nicole Poulin, Jean-Jacques Dupuis, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseillers absents : messieurs Maxime Tancrède et Daniel Dubuc

Était également présente à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal de la session régulière du 9 août 2016
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Comptes à payer
Total des comptes à payer de septembre 2016 est de 241 058.75 \$\$
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Contrat de cueillette des ordures avec la municipalité de Landrienne
10. Adoption des règlements pour le code d'éthique des élus (256-2016)
11. Adoption des règlements pour le Code d'éthique des employés municipaux (257-2016)
12. Achat de blocs de béton (15 452.64\$)
13. Autorisation à RE consultant pour la demande d'autorisation d'un aqueduc municipal et réseau d'égout au camping municipal;
14. Soumission pour préparation de l'appel d'offres pour camping (5 115.00\$ plus taxes), présentation 3D du camping municipal de Tétra-Tech (4 915.19\$) et assistance lors de la réalisation des travaux (6 169.56\$)
15. Soumission pour changer la porte et fenêtres au 186 avenue du Lac
16. Proposition pour faire du débroussaillage
17. Proposition pour cession de terrain (4 592 268) situé au bout du chemin des Boisés (200.00\$)
18. Achat d'un système de communication pour le service incendie (une radio + programmation pour 459.90 et le déplacement de l'antenne de 89.00\$/heure + 4.95\$/pied pour le câble)
19. Proposition de Sentier Boréal pour travaux sur le sentier de vélo (24 777.11\$)
20. Résolution pour mandater FQM/ADMQ pour la gestion des assurances collectives des employés de la municipalité
21. Achat d'un conteneur (6 553.58\$)
22. Résolution d'appui à la CPTAQ (abroger et refaire résolution 18-02-2016)
23. Achat de bois pour la passerelle (15 162.90\$)
24. Montant de 250.00\$ pour la semaine québécoise sur la réduction des déchets
25. Varia
26. Période de questions réservées à l'assistance
27. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (5).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

152-09-2016

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 9 AOÛT 2016;

153-09-2016

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 août 2016.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière tenue le 9 août 2016 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

5. Période de questions réservée à l'assistance.

Aucune question

6. COMPTES À PAYER;

154-09-2016

6. Comptes à payer.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur le maire et les conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1600562 à C1600647 et la séquence des chèques en ligne L1600038 à L1600041.

Total des factures de septembre 2016	200 645.22 \$
Total paiement direct mensuel	13 030.06 \$
Total des salaires	27 383.47 \$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>241 058.75 \$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 13 septembre 2016.

Gérard Pétrin, directeur général
Secrétaire-trésorier

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Le Maire fait un résumé des dossiers qui sont discutés à la MRC d'Abitibi.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Maire dresse un résumé des rencontres auxquelles il a participé avec le Directeur général.

9. CONTRAT DE CUEILLETTE DES ORDURES AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LANDRIENNE;

155-09-2016

9. Contrat de cueillette des ordures avec la municipalité de Landrienne.

ATTENDU QUE le contrat pour la disposition et la cueillette du recyclage et des ordures ménagères se termine le 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE la municipalité de Landrienne a déposé une offre pour offrir ce service pour l'année 2017;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin, et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de la municipalité de Landrienne pour le ramassage des ordures ménagères et du recyclage qui comprend la cueillette en alternance sur 52 semaines au montant de 52,750.00 \$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie et le directeur général, monsieur Gérard pétrin à signer les documents relatifs à cette entente

10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS POUR LE CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS (256-2016);

156-09-2016

10. Adoption des règlements pour le code d'éthique des Élus (256-2016).

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC**

RÈGLEMENT N° 256-2016

RÈGLEMENT ÉDICTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales l'obligation de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Preissac a adopté un code d'éthique et de déontologie au cours d'une séance ordinaire tenue le 13 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Preissac désire apporter des amendements à son Code de déontologie;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 9 août 2016;

ATTENDU QUE le législateur (Assemblée nationale) a adopté le 10 juin dernier le Projet de loi 83 (loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, 2016, c.17). Cette loi a été sanctionnée le même jour;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'abroger le règlement **No: 235-2014**, ainsi que tout autre règlement antérieur à celui-ci édictant un Code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de la municipalité de Preissac ;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur le maire, Stephan Lavoie et résolu unanimement :

D'ADOPTER le présent règlement portant le numéro 256-2016 portant sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

FAIT ET ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC AU COURS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2016.

Lecture faite

Stephan Lavoie
Maire

Gérard Pétrin
Directeur général/
secrétaire-trésorier

Avis de motion:	Le 9 août 2016
Présentation du Code	Le 9 août 2016
Publication de l'avis	Le 1 septembre 2016
Adoption du Code:	Le 13 septembre 2016
Avis de publication:	Le 14 septembre 2016
Transmission au MAMOT	Le 26 septembre 2016

11. ADOPTION DES RÈGLEMENTS POUR LE CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (257-2016);

157-09-2016

11. Adoption des règlements pour le code d'éthique des employés municipaux (257-2016).

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC
RÈGLEMENT NO 257-2016**

Règlement adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

ATTENDU QUE la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement;

ATTENDU QUE l'adoption doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement devant être adopté par résolution ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement devra être publié;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Preissac;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenu le 9 août 2016;

ATTENDU QUE le législateur (Assemblée nationale) a adopté le 10 juin dernier le Projet de loi 83 (loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, 2016, c.17). Cette loi a été sanctionnée le même jour;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'abroger le règlement **No: 230-2013**, ainsi que tout autre règlement antérieur à celui-ci portant sur le Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Preissac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement d'adopter le règlement suivant:

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

FAIT ET ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC AU COURS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2016.

Lecture faite

Stephan Lavoie
Maire

Gérard Pétrin
Directeur général/
secrétaire-trésorier

Avis de motion:	Le 9 août 2016
Présentation du Code	Le 9 août 2016
Publication de l'avis	Le 1 septembre 2016
Adoption du Code:	Le 13 septembre 2016
Avis de publication:	Le 14 septembre 2016

12. ACHAT DE BLOCS DE BÉTON (15 452.64\$);

158-09-2016

12. Achat de blocs de béton (15 452.64\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Béton Fortin pour la fourniture et la livraison de blocs de béton pour un montant de 15,452.64 \$.

13. AUTORISATION À RE CONSULTANT POUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'UN AQUEDUC MUNICIPAL ET RÉSEAU D'ÉGOUT AU CAMPING MUNICIPAL;

159-09-2016

13. Autorisation à Re Consultant pour la demande d'autorisation d'un aqueduc municipal et réseau d'égout au camping Municipal.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac est dans le processus de demande de certificat d'autorisation (CA) auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour la réalisation d'un projet de traitement des eaux usées et de distribution d'eau par un aqueduc pour son terrain de camping municipal au 72, chemin de la Montagne ;

ATTENDU QUE RE consultant doit être autorisé à présenter une demande de CA pour la municipalité de Preissac;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin, et résolu unanimement :

D'AUTORISER la firme RE consultant pour faire la demande de certificat d'autorisation ci-haut mentionné auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques et de signer tous les documents relatifs à cette demande.

N.B. Les frais d'ouverture et d'analyses de dossiers seront à la charge de la municipalité.

14. SOUMISSION POUR PRÉPARATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR CAMPING (5 115.00\$ PLUS TAXES), PRÉSENTATION 3D DU CAMPING MUNICIPAL DE TÉTRA-TECH (4 915.19\$) ET ASSISTANCE LORS DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX (6 169.56\$);

160-09-2016

14. Soumission pour préparation de l'appel d'offres pour camping (5 115.00\$ plus taxes), présentation 3D du camping municipal de Tétra-Tech (4 915.19\$) et assistance lors de la réalisation des travaux (6 169.56\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la proposition de Tétra-Tech pour la préparation de l'appel d'offres (5,115.00\$ plus taxes), la préparation 3D (4,915.19 \$) et l'assistance lors de la réalisation des travaux au camping municipal (6,169.56 \$).

15. SOUMISSION POUR CHANGER LA PORTE ET FENÊTRES DU 186 AVENUE DU LAC (7,411.30 \$);

161-09-2016

15. Soumission pour changer la porte et fenêtres du 186, avenue du Lac (7,411.30 \$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la proposition de Vitrierie commerciale VDB d'Amos pour la fourniture et l'installation de 4 fenêtres et une porte au 186, avenue du Lac au montant de 7,411.30 \$.

16. PROPOSITION POUR FAIRE DU DÉBROUSSAILLAGE;

162-09-2016

16. Proposition pour faire du débroussaillage.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Debrex pour faire le débroussaillage de plus ou moins 10 kilomètres au montant de 900.00 \$/km.

N.B. Le conseiller responsable fera ses recommandations pour déterminer le secteur choisi.

17. PROPOSITION POUR CESSION DE TERRAIN (4 592 268) SITUÉ AU BOUT DU CHEMIN DES BOISÉS (200.00\$);

163-09-2016

17. Proposition pour cession de terrain (4 592 268) situé au bout du chemin des Boisés (200.00\$).

ATTENDU QUE le propriétaire 162470 Canada Inc. accepte la proposition d'achat au montant de 200.00 \$ de la municipalité de Preissac pour son terrain portant le # 4 592 268, terrain situé au bout du chemin des Boisées qui permettra d'améliorer les manœuvres de virage des différents utilisateurs;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin, et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie et le directeur général, monsieur Gérard pétrin à signer tous les documents relatifs à ladite transaction. Les frais d'achat sont à la charge de la municipalité de Preissac.

DE MANDATER Me Marie-Josée St-Laurent, notaire à préparer tous les documents relatifs pour la réalisation complète et parfaite de cette transaction.

18. ACHAT D'UN SYSTÈME DE COMMUNICATION POUR LE SERVICE INCENDIE (UNE RADIO + PROGRAMMATION POUR 459.90\$ ET LE DÉPLACEMENT DE L'ANTENNE DE 89.00\$/HEURE + 4.95\$/PIED POUR LE CÂBLE);

164-09-2016

18. Achat d'un système de communication pour le service incendie (une radio + programmation pour 459.90\$ et le déplacement de l'antenne de 89.00\$/heure + 4.95\$/pied pour le câble).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition d'Orizon mobile pour la fourniture d'une radio avec programmation (459.90 \$) et le déplacement de l'antenne au montant de 89.00 \$/heure et 4.95 \$/pied.

19. PROPOSITION DE SENTIER BORÉAL POUR TRAVAUX SUR LE SENTIER DE VÉLO (24 777.11\$);

165-09-2016

19. Proposition de Sentier Boréal pour travaux sur le sentier de vélo (24 777.11\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Sentier Boréal pour la construction d'un tronçon de circuit pour le sentier de vélo de montagne au montant de 24,777.11 \$.

20. RÉOLUTION POUR MANDATER FQM/ADMQ POUR LA GESTION DES ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ;

166-09-2016

20. Résolution pour mandater FQM/ADMQ pour la gestion des assurances collectives des employés de la Municipalité.

ATTENDU QUE la municipalité a déjà adhéré au contrat d'assurance collective émis par Desjardins Sécurité Financière, dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ ;

ATTENDU QUE la FQM, par son conseil d'administration, a fait connaître sa décision de gérer elle-même, et à l'interne, l'assurance collective et a notamment constituer, à cette fin, un comité composé d'élus, de directeurs généraux de municipalité ou de MRC et de représentants de l'ADMQ et de l'ADGMRCQ;

ATTENDU QUE le contrat intervenu entre la FQM, l'ADMQ et Desjardins Sécurité Financière doit être renégocié à l'automne 2016, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

ATTENDU QUE la FQM a retenu les services des actuaires AON-HEWITT pour la représenter et la conseiller notamment dans la négociation de ce renouvellement de contrat et qu'elle s'est engagée à consulter l'ADMQ quant aux conditions de ce renouvellement;

ATTENDU QU'en conséquence il y a lieu que la municipalité mandate la FQM et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour la représenter dans la négociation de ce renouvellement;

ATTENDU QUE le comité mis sur pied par la FQM doit faire connaître ses recommandations quant aux modalités et au contenu d'un nouveau régime au début de l'année 2017, les conclusions du comité devant être mises en application, après un appel d'offres au bénéfice des municipalités visées par ce régime, le ou vers le 1^{er} janvier 2018;

ATTENDU QUE pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, la FQM et l'ADMQ souhaitent continuer à agir comme preneur du contrat-cadre auprès de l'assureur, ce que désire également la municipalité;

ATTENDU QUE ce mode de gestion devrait générer des économies pour les municipalités visées par ce régime;

ATTENDU QUE le statut de la FQM comme preneur du contrat-cadre ainsi que son rôle de négociateur pour son renouvellement, avec ou sans amendement, correspondent à la mission que lui confient exclusivement les articles 14.71 et 708 du *Code municipal* ainsi que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin, et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Preissac mandate, irrévocablement jusqu'au 31 décembre 2017, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour agir à titre de représentant exclusif pour négocier l'adhésion de la municipalité et le renouvellement du régime d'assurance collective intervenu dans le cadre

du régime de la FQM et de l'ADMQ, et ce, auprès de Desjardins Sécurité Financière ou, si nécessaire, de tout autre assureur.

QUE la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés exclusivement à négocier et à convenir, avec tout courtier et Desjardins Sécurité financière, toute mesure pouvant être nécessaire pour assurer une transition harmonieuse entre le régime en vigueur et celui à être convenu au terme de sa renégociation actuellement et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016.

QUE la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à obtenir accès au dossier d'assurance collective de la Municipalité, et ce, auprès de tout courtier, ou de Desjardins Sécurité financière.

QUE la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à négocier, contre rémunération, les services fournis respectivement par eux.

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer son mandataire désigné et y substituer un autre;

QUE la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

21. ACHAT D'UN CONTENEUR NEUF (6 553.58\$);

167-09-2016

21. Achat d'un conteneur neuf (6 553.58\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu unanimement :

D'ACHETER un conteneur neuf de 20 pieds avec portes latérales au montant de 6,553.58 \$

22. RÉOLUTION D'APPUI À LA CPTAQ (ABROGER ET REFAIRE LA RÉOLUTION 18-02-2016);

168-09-2016

22. Résolution d'appui à la CPTAQ (abroger et refaire la résolution 18-02-2016).

ATTENDU QUE Me Sylvie Gagnon, au nom de Mesdames Huguette Giguère et Lise Laverdière (Giguère), a produit une demande d'autorisation auprès de la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU QUE cette demande consiste à obtenir l'aliénation des droits indivis détenus par Mesdames Lise Laverdière (Giguère) et Huguette Giguère sur le lot 4 592 501;

ATTENDU QUE Mme Lise Laverdière (Giguère) est propriétaire du lot contigu 4 592 475 et que madame Huguette Giguère est propriétaire du lot 5 492 505;

ATTENDU QUE cette demande a pour but d'aliéner des droits indivis, donc de sortir de l'indivision Lise Laverdière (Giguère) et Huguette Giguère;

ATTENDU QUE l'analyse en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la Protection des Activités agricoles du Québec présume la recevabilité de cette demande;

ATTENDU QUE la demande respecte en tous points la réglementation municipale et notamment le règlement de zonage;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'abroger la résolution # 18-02-2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement:

DE RECOMMANDER à la CPTAQ d'accepter la demande d'autorisation faite par Mesdames Lise Laverdière (Giguère), laquelle consiste à autoriser l'aliénation des droits indivis dans le lot 4 592 501, cadastre du Québec, circonscription d'Abitibi, ainsi sortir les propriétaires de l'indivision.

23. ACHAT DE BOIS POUR LA PASSERELLE (15 162.90\$);

169-09-2016

23. Achat de bois pour la passerelle (15 162.90\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement:

D'ACCEPTER la soumission de matériaux 3+2 d'Amos pour la fourniture de 240 morceaux de 4X8X16 nécessaire pour la réfection de la passerelle au montant de 15,162.90 \$.

24. MONTANT DE 250.00 \$ A VERSÉ POUR LA SEMAINE QUÉBÉCOISE POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS;

170-09-2016

24. Montant de 250.00 \$ à verser pour la semaine québécoise pour la réduction des déchets.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

D'ALLOUER un montant de 250.00 \$ pour l'achat d'articles promotionnels de sensibilisation pour la semaine québécoise pour la réduction des déchets.

25. VARIA;

25. Varia.

26. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

26. Période de questions réservée à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Clôture du cimetière
- Chemin des Riverains
- Aqueduc municipal
- Douches au CRJM
- PGMR
- Entente entre municipalités
- Sondage sur l'église
- Bouées
- Bénévoles et employés municipaux lors des activités

Les membres du conseil ont répondu aux questions des citoyens.

27. LEVÉE ET AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE;

171-09-2016

27. Levée et ajournement de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin, et résolu unanimement :

DE CLORE la session et d'ajourner la session au 27 septembre 2016 à 19 h 00, il est 20 h 50.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Procès-verbal d'un ajournement d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 27 septembre 2016 à compter de 19 h 25 à laquelle étaient présents, et formant quorum sous la présidence de monsieur le pro maire Aldée Langlois, madame la conseillère et messieurs les conseillers suivants : Nicole Poulin, Jean-Jacques Dupuis, Daniel Dubuc et Rémi Pelletier.

Maire et conseiller absent : messieurs Stephan Lavoie et Maxime Tancrède

Était également présente à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

REPRISE DE L'ASSEMBLÉE

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Engagement du nouvel employé municipal
5. Soumission du camion de pompier
6. Contrat de déneigement du secteur Tancrède
7. Offres de service pour peindre le plancher des deux casernes
8. Soumission pour l'aménagement du talus
9. Cours sur la fabrication de pains et équipements
10. Concours de photo dont les prix sont des décorations de Noël
11. Période de questions
12. Clôture et levée de l'assemblée

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Pro maire souhaite la bienvenue au citoyen présent (1).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le pro maire, Aldée Langlois ouvre la réunion. Elle débute à 19 h 25.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

172-09-2016

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ENGAGEMENT D'UN OPÉRATEUR CHAUFFEUR POUR LE CAMION À NEIGE;

173-09-2016

4. Engagement d'un opérateur chauffeur pour le camion à neige.

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré les candidats retenus pour fin d'entrevu pour pourvoir le poste d'opérateur chauffeur de camion à neige;

ATTENDU QUE le comité de sélection a arrêté son choix sur un candidat;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER monsieur Didier Mauen pour combler le poste d'opérateur chauffeur pour la municipalité de Preissac avec une période de probation de trois mois à partir de la date du début de son entrée en poste prévu vers le début octobre 2016. Le tout tel que convenu lors de la dernière session de travail du conseil. Le poste en est un temporaire à temps plein.

5. SOUMISSION DU CAMION DE POMPIER;

174-09-2016

5. Soumission du camion de pompier.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a demandé des soumissions pour la fourniture d'un camion autopompe neuf pour son service incendie;

ATTENDU QU'un seul fournisseur a déposé une soumission dans les délais prévus;

ATTENDU QUE le prix du fournisseur est beaucoup plus élevé que ce qui avait été prévu;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

DE NE PAS ACCEPTER la soumission Carl Thibault, véhicule d'urgence et de retourner en appel d'offre public pour la fourniture d'un camion autopompe neuf.

6. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU SECTEUR TANCRÈDE;

175-09-2016

6. Contrat de déneigement du secteur Tancrède.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de madame Aline Lamontagne pour faire le déneigement des entrées du 180 et du 186, avenue du Lac pour la saison 2016-2017 au montant forfaitaire de 1,000.00 \$, montant payable le 15 décembre 2016 et le 15 avril 2017 en deux versements égaux.

7. OFFRES DE SERVICE POUR PEINTURER LE PLANCHER DE LA CASERNE 2;

176-09-2016

4. Offres de service pour peindre le plancher de la caserne 2.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Daniel Dubuc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Dion peintures industrielles pour peindre les planchers de la caserne 2 au montant de 5,690.00 \$ plus les taxes et le sable # 32 nécessaire pour l'antidérapant.

8. SOUMISSION POUR L'AMÉNAGEMENT DU TALUS;

177-09-2016

8. Soumission pour l'aménagement du talus.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition M. Debeaunavet Centre de jardin de Val d'Or pour l'aménagement d'un talus avec pierre près du secteur de la fontaine au montant de 14,371.87 \$.

9. COURS SUR LA FABRICATION DE PAINS (ÉQUIPEMENTS);

178-09-2016

9. Cours sur la fabrication de pains (équipements).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le projet présenté par l'agente de développement, madame France Daoust, lequel consiste à des cours de boulange de pain (Formatrice 15.00 \$/heure), budget de 500.00 \$ pour du matériel et l'achat de deux cuisinières (480.00 \$/chaque, livraison et

taxes en sus) qui pourront servir pour la fabrication du pain et aux différents utilisateurs du CRJM.

10. CONCOURS DE PHOTOS AVEC PRIX (DÉCORATIONS DE NOËL);

179-09-2016

10. Concours de photos avec prix (décorations de Noël).

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin et résolu unanimement :

QUE l'agente de développement, madame France Daoust organise un concours de photos et,

D'ACCORDER un budget de 1,200.00 \$ en prix (décorations de Noël).

11. PÉRIODE DE QUESTIONS;

11. Période de questions.

Aucune question

12. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

180-09-2016

12. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi pelletier et résolu unanimement :

DE CLORE la présente session, il est 20h50.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Aldée Langlois, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ALDÉE LANGLOIS
PROMAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECÉTAIRE-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 11 octobre 2016 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le Maire Stephan Lavoie, madame la conseillère et messieurs les conseillers suivants : Nicole Poulin, Jean-Jacques Dupuis, Maxime Tancrede, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseiller absent : monsieur Daniel Dubuc

Était également présente à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux de la session régulière du 13 et de l'ajournement du 27 septembre 2016
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Comptes à payer
Total des comptes à payer de septembre 2016 est de 231 398.29\$
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Dépôt du rapport budgétaire au 30 septembre 2016
10. Achat d'un souffleur pour feuilles modèles Husqvarna pour le sentier de vélo (674.95 \$ plus taxes)
11. Achat d'une tronçonneuse Husqvarna (659.95 \$ plus taxes)
12. Achat d'une tuile de rallonge, élagage et balai de marque Sthill (775.91\$)
13. Soumission pour décoration de Noël (24,998.09 \$)
14. Horaire pour des réunions et caucus pour l'année 2017
15. Résolution pour la TECQ
16. Achat de pancartes de signalisation pour le sentier de vélo (1 004.52\$)
17. Varia
18. Période de questions réservées à l'assistance
19. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue au citoyen présent (3).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

181-10-2016

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 13 ET DE L'AJOURNEMENT DU 27 SEPTEMBRE 2016;

182-10-2016

4. Adoption des procès-verbaux de la session régulière du 13 et de l'ajournement du 27 septembre 2016.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu unanimement :

D'ADOPTER les procès-verbaux de la session régulière tenue le 13 et de l'ajournement du 27 septembre 2016 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'ils avaient été lus.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

5. Période de questions réservée à l'assistance.

Aucune question

6. COMPTES À PAYER;

183-10-2016

6. Comptes à payer.

Les comptes à payer ont été vérifiés par les conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1600648 à C1600723 et la séquence des chèques en ligne L1600042 à L1600045.

Total des factures de septembre 2016	188 129.50 \$
Total paiement direct mensuel	15 144.86 \$
Total des salaires	28 123.93\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>231 398.29 \$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 11 octobre 2016.

Gérard Pétrin, directeur général
Secrétaire-trésorier

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Le Maire fait un résumé des dossiers qui sont discutés à la MRC d'Abitibi.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Maire dresse un résumé des rencontres auxquelles il a participé avec le Directeur général.

9. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2016;

9. Dépôt du rapport budgétaire au 30 septembre 2016.

Le directeur général, monsieur Gérard pétrin dépose le rapport budgétaire au 30 septembre 2016 tel que stipulé dans le Code municipal (ART.176.4.)

10. ACHAT D'UN SOUFFLEUR POUR FEUILLES MODÈLES HUSQVARNA POUR LE SENTIER DE VÉLO (674.95 \$ PLUS TAXES);

184-10-2016

10. Achat d'un souffleur pour feuilles modèles Husqvarna pour le sentier de vélo (674.95 \$ plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrède, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'un souffleur pour feuilles de marque Husqvarna au montant de 674.95 \$ plus les taxes applicables.

11. ACHAT D'UNE TRONÇONNEUSE HUSQVARNA (659.95\$ PLUS TAXES);

185-10-2016

11. Achat d'une tronçonneuse Husqvarna (659.95\$ plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'une tronçonneuse de marque Husqvarna au montant de 659.95 \$ plus les taxes applicables.

12. ACHAT D'UNE TUILE DE RALLONGE, ÉLAGAGE ET BALAI DE MARQUE STHILL (775.91\$);

186-10-2016

12. Achat d'une tuile de rallonge, élagage et balai de marque Sthill (775.91\$).

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'une tuile de rallonge, élagage et un balai de la marque Sthill au montant de 775.91 \$.

13. SOUMISSION POUR DÉCORATION DE NOËL (24 998.09\$);

187-10-2016

13. Soumission pour décoration de Noël (24 998.09\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Locas pépinière » pour la fourniture de matériels de décoration de Noël pour un montant de 24,998.09 \$. Les frais de livraisons sont en sus.

14. HORAIRE DES CAUCUS ET RÉUNIONS POUR L'ANNÉE 2017;

188-10-2016

14. Horaire des caucus et réunions pour l'année 2017.

Caucus (18 h 00)	Réunions régulières (19 h 00)
10 janvier	17 janvier
7 février	14 février
7 mars	14 mars
4 avril	11 avril
2 mai	9 mai
6 juin	13 juin
4 juillet	11 juillet
1 ^{er} août	8 août
5 septembre	12 septembre
3 octobre	10 octobre
14 novembre	21 novembre
5 décembre	12 décembre

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

D'ADOPTER les dates et heures des assemblés du conseil 2017 tel que présentées ci-dessus.

15. RÉOLUTION POUR LA TECQ;

189-10-2016

15. Programmation de travaux révisée de la TECQ 2014-2018.

ATTENDU QUE la municipalité a déposé sa programmation de travaux pour l'exercice 2014-2015, reliée au programme de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, le 15 octobre 2014 et qu'elle a obtenue le versement de 107 078 \$ pour les coûts réalisés au 30 septembre 2014;

ATTENDU QUE la municipalité a déposé sa programmation de travaux révisée pour l'exercice 2015-2016, le 15 octobre 2015 et qu'elle a obtenu le versement de 128 132 \$ pour une partie des coûts réalisés au 30 septembre 2015;

ATTENDU QU'une nouvelle programmation de travaux révisée doit être déposée le 15 octobre 2016 pour présenter les coûts réalisés entre le 1^{er} octobre 2015 et le 30 septembre 2016 ainsi que les coûts prévus entre le 1^{er} octobre 2016 et le 31 mars 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Maxime Tancrède et résolut unanimement que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-dessous comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Titre du projet	Exercice financier 2014-2015		Exercice financier 2015-2016		Exercice financier 2016-2017		Coût total
	Coût réalisé au 2014-09-30 / subvention versée 107 078 \$	Coût réalisé entre le 2014-10-01 et le 2015-03-31	Coût réalisé entre le 2015-04-01 et le 2015-09-30 / subvention versée 128 132 \$	Coût réalisé entre le 2015-10-01 et le 2016-03-31	Coût réalisé entre le 2016-04-01 et le 2016-09-30	Coût prévu entre le 2016-10-01 et le 2017-03-31	
Prises d'eau sèches (3 réservoirs)	48 981 \$	57 051 \$	0,00 \$	0,00 \$	4 145 \$	0,00 \$	110 177 \$
Aménagement talus	7 242 \$	9 870 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	17 112 \$
Sentiers de la roche du millénaire, des 3 lacs et Bousquet (pédestre, raquette, ski de fond)	36 630 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	36 630 \$
Aménagement parc Tancrède	14 225 \$	0,00 \$	40 600 \$	15 503 \$	9 617 \$	0,00 \$	79 945 \$
Équipement sécuritaire pour entretien aréna (Brise-lame, échelle sécurisée, ligne de vie)	0,00 \$	38 114 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	38 114 \$
Travaux routiers (rechargement -changement de ponceaux, pavé)	0,00 \$	0,00 \$	109 620 \$	38 024 \$	0,00 \$	0,00 \$	147 644 \$

Rampe de mise à l'eau et quai	0,00 \$	16 836 \$	25 535 \$	233 111 \$	26 114 \$	48 364 \$	349 960 \$
Totaux	107 078 \$	121 871 \$	175 755 \$	286 638 \$	39 876 \$	48 364 \$	779 582 \$
Contribution gouvernementale programme TECQ 2014-2018							611 570 \$
Seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales exigées							113 960 \$
Total des factures 2014-2015 attribuées au seuil minimal d'immobilisation							121 871 \$
Total des factures non attribuées au seuil minimal d'immobilisation							657 711 \$
Total des investissements à réaliser de 2017-2018 (2 ans)							0,00 \$

16. ACHAT DE PANCARTES DE SIGNALISATION POUR LE SENTIER DE VÉLO (1 004.52\$);

190-10-2016

16. Achat de pancartes de signalisation pour le sentier de vélo (1 004.52\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de pancartes de signalisation au montant de 1,004.52 \$ pour le sentier de vélo de montagne.

17. VARIA;

17. Varia.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

18. Période de questions réservée à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Dynamitage
- Fosses septiques
- Témoignage d'un citoyen

Les membres du conseil ont répondu aux questions des citoyens.

19. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

191-10-2016

19. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin, et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 26.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 8 novembre 2016 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le Maire Stephan Lavoie, madame la conseillère et messieurs les conseillers suivants : Nicole Poulin, Jean-Jacques Dupuis, Maxime Tancrede, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseiller absent : monsieur Daniel Dubuc

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 octobre 2016
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Comptes à payer
Total des comptes à payer de novembre 2016 est de 183 820.31\$
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Rapport du Maire
10. Approbation du budget de Défi contre-courant pour l'année 2017
11. Budget alloué pour le party de Noël des employés, des pompiers et des Élus de la Municipalité (35.00\$/participant)
12. Approbation de la soumission pour fabrication du comptoir au CRJM
13. Achat d'un ordinateur pour l'agente de développement
14. Achat d'une garantie prolongée pour le camion de déneigement
15. Radiation des comptes à recevoir (liste prévue à cet effet)
16. Achat d'un radar photo (6 024.69\$)
17. Cession à titre gratuit du lot relatif au prolongement du chemin du Domaine
18. Approbation de la dérogation mineure du 6, chemin des Hauteurs
19. Résolution annuelle pour formation des pompiers
20. Achat d'une strappeuse avec accessoires (361.89\$)
21. Proposition de Bernier Bois Rond Inc. pour la fabrication de deux cadres pour identifier les commanditaires (200.00\$ du cadre)
22. Date de fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes (du 22 décembre au 4 janvier 2017 inclusivement)
23. Autorisation de signature pour le tableau de salaire des employés, des pompiers et des élus pour l'année 2017 (2.1%)
24. Autorisation de signature de la politique de gestion des employés et des pompiers de Preissac pour l'année 2017.
25. Varia
26. Période de questions réservées à l'assistance
27. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (8).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

192-11-2016

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 OCTOBRE 2016;

193-11-2016

4. Adoption du procès-verbal du 11 octobre 2016.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal du 11 octobre 2016 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'ils avaient été lus.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

5. Période de questions réservée à l'assistance.

Aucune question

6. COMPTES À PAYER;

194-11-2016

6. Comptes à payer.

Les comptes à payer ont été vérifiés par les conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin, et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C1600724 à C1600797** et la séquence des chèques en ligne **L1600046 à L1600049**.

Total des factures de septembre 2016	138 197.24 \$
Total paiement direct mensuel	15 784.63\$
Total des salaires	29 838.44\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>183 820.31\$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 8 novembre 2016.

Gérard Pétrin, directeur général
Secrétaire-trésorier

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Le Maire fait un résumé des dossiers qui sont discutés à la MRC d'Abitibi.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Maire dresse un résumé des rencontres auxquelles il a participé avec le Directeur général.

9. RAPPORT DU MAIRE;

9. Rapport du maire.

Le maire, monsieur Stephan Lavoie fait la lecture du rapport du Maire tel que prescrit par le Code municipal (art.955 C.M.).

10. APPROBATION DU BUDGET DE DÉFI CONTRE-COURANT POUR L'ANNÉE 2017;

195-11-2016

10. Approbation du budget de Défi Contre-courant pour l'année 2017.

ATTENDU QUE le comité du Défi contre-courant désire récidiver pour l'année 2017 avec des compétitions et une soirée avec un groupe de musiciens;

ATTENDU QUE le comité a rencontré le conseil municipal dans une séance de travail pour leur présenter qui sera le groupe de musique « BODH'AKTAN » pour la soirée du 26 août 2017 et ainsi que le nombre de participants au défi pour l'édition 2017;

ATTENDU QUE l'organisation d'une telle activité comporte des risques et que le support de la municipalité de Preissac est un incontournable;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer tous les documents nécessaires (permis, contrats avec groupes, éclairages, sons, chapiteaux, sécurité, etc.) à l'exécution de l'activité ci-haut mentionnée tout en ne dépassant pas le budget de 10,000.00 \$ qui pourra être augmenté en tenant compte des entrées d'argent.

11. BUDGET ALLOUÉ POUR LE PARTY DE NOËL DES EMPLOYÉS, DE POMPIERS ET DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ (35.00\$/PARTICIPANT)

196-11-2016

11. Budget alloué pour le party de Noël des employés, des pompiers et des Élus de la Municipalité (35.00 \$/participant).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

D'ACCEPTER un budget de 35.00 \$/participant pour le party de Noël des Employés, des Pompiers, et des Élus, ainsi que de leurs conjoints(es) qui aura lieu le 9 décembre au CRJM.

12. APPROBATION DE LA SOUMISSION POUR LA FABRICATION D'UN COMPTOIR AU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ (1989.93\$)

197-11-2016

12. Approbation de la soumission pour la fabrication d'un comptoir au complexe récréatif Jacques Massé (1 989.93\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrede, et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de monsieur Jean-René Guévin pour la fabrication d'un comptoir pour le CRJM au montant de 1,989.93 \$.

13. ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT (2,357.56 \$)

198-11-2016

13. L'achat d'un ordinateur pour l'agente de développement (2,357.56 \$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'un ordinateur pour l'agente de développement au montant 2,357.56 \$ chez Boutique GYVA d'Amos. Ce montant comprend aussi la fourniture de logiciel Publisher, Microsoft, etc., et le transfert de donnée.

14. ACHAT D'UNE GARANTIE PROLONGÉE POUR LE CAMION DE DÉNEIGEMENT (8 627.00\$);

199-11-2016

14. Achat d'une garantie prolongée pour le camion de déneigement (8 627.00\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrede, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'une garantie prolongée pour le camion White 2016. Cette garantie s'applique au moteur avec DPF (EW4) de 7 ans /403 000 km et un autre pour la transmission (TC4) de 2 ans en plus des 2 ans de garantie de base plus un an offerte par Western Star, le tout pour un montant de 8,627.00 \$ avec un de taux de change 1 :30. Si le taux est différent, il sera ajusté en conséquence et en plus il faut ajouter les taxes applicables.

15. RADIATION DES COMPTES À RECEVOIR (LISTE PRÉVUE À CET EFFET) (7 165.54\$);

200-11-2016

15. Radiation des comptes à recevoir (liste prévue à cet effet) (7 165.54\$).

ATTENDU QU'il est rendu nécessaire de faire une radiation de comptes à recevoir qui sont devenus prescrits par la loi;

ATTENDU QU'une liste de ses comptes à recevoir a été déposée lors de la dernière réunion de travail;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin, et résolu unanimement :

DE RADIER des comptes à recevoir les montants suivants tel que présenté aux membres du conseil lors de la dernière réunion de travail:

Types de compte	Solde	Intérêt
3 ans et plus	3,083.66 \$	3,804.30 \$
Soldes à radier	149.61 \$	127.97 \$
Total		7,165.54 \$

16. ACHAT D'UN RADAR PHOTO (6,024.69\$);

201-11-2016

16. Achat d'un radar photo (6,024.69 \$).

ATTENDU QUE le conseil veut sensibiliser les automobilistes à la sécurité, lorsqu'ils circulent sur les routes municipales;

ATTENDU QUE la présence d'un indicateur de vitesse est un bon moyen d'obtenir des résultats;

ATTENDU QUE de savoir le nombre de véhicules/jour pourrait aider les élus à prendre de meilleure décision en rapport avec la signalisation, la sensibilisation, l'entretien, et les priorisations des investissements sur le réseau locale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'un radar photo pour un montant de 6,024.69 \$.

17. CESSION À TITRE GRATUIT DU LOT RELATIF AU PROLONGEMENT DU CHEMIN DU DOMAINE;

202-11-2016

17. Cession à titre gratuit du lot relatif au prolongement du chemin du Domaine.

ATTENDU QUE le règlement de lotissement No : 240-2014 prévoit à son article 2.3 que tout propriétaire procédant à une opération cadastrale doit céder à la municipalité à des fins de parcs, de terrains de jeux, de sentiers piétonniers ou de zones tampons un montant d'argent équivalent à 10% de la valeur du terrain faisant l'objet d'une opération cadastrale;

ATTENDU QU' un montant de 781.00 \$, correspondant à 10% de la valeur du terrain a été remise à la municipalité à cette fin;

ATTENDU QUE le projet de lotissement prévoyait la création d'une nouvelle rue conforme à la réglementation municipale, soit le lot 5 980 440;

ATTENDU QUE monsieur Yvan Lachance, préposé à l'entretien ainsi que monsieur Gérard Pétrin, directeur général ont procédé à l'inspection du chemin et sont d'avis que celui-ci est conforme aux exigences de la municipalité quant à la construction d'un chemin;

ATTENDU QUE le promoteur est disposé à remettre à la municipalité ladite rue;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

D'AUTORISER le Maire et Directeur général pour la signature des documents relatifs au transfert du terrain devant servir d'assiette du chemin du Domaine (prolongement), soit le lot 5 980 440.

DE MANDATER Me Marie-Josée St-Laurent, notaire pour procéder aux actes de vente et d'enregistrement relatifs au transfert de ce lot.

18. APPROBATION DE LA DÉROGATION MINEURE DU 6, CHEMIN DES HAUTEURS;

203-11-2016

18. Approbation de la dérogation mineure du 6, chemin des Hauteurs.

ATTENDU QU' en date du 18 août 2016, Monsieur Mario Daigle a produit une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement N° 240-2014 de la municipalité relativement à un immeuble situé au 6, chemin des Hauteurs à Preissac, sur le lot 4 820 020, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande consiste à autoriser le lotissement d'un lot d'une largeur minimale de 42.5 mètres plutôt que 50 mètres, nécessité pour permettre la vente d'une parcelle de terrain visant à régulariser un talus empiétant sur la propriété du demandeur, lotissement qui serait en dérogation de l'article 3.4.3 du règlement de lotissement N° 240-2014 de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE la vente de cette parcelle s'avère une solution beaucoup plus économique que la construction plus dispendieuse d'un mur de soutènement qui, en plus, nécessiterait la coupe de plusieurs arbres;

ATTENDU QUE la vente de cette parcelle résulte d'une entente à l'amiable pour régler un problème de nature civile;

ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne créera aucun préjudice aux propriétés avoisinantes;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin, et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure au règlement de lotissement No 240-2014 de la municipalité relativement à un immeuble situé au 6, chemin des Hauteurs à Preissac sur le lot 4 820 020 cadastre du Québec.

19. RÉOLUTION ANNUELLE POUR FORMATION DES POMPIERS;

204-11-2016

19. Résolution annuelle pour formation des pompiers.

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipal;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac prévoit la formation de 7 pompiers pour la formation opérateur de pompe et/ou de 15 pompiers pour la formation Sauvetage nautique au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Abitibi en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrede, et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Abitibi.

20. ACHAT D'UNE STRAPPEUSE AVEC ACCESSOIRES (361.89\$);

205-11-2016

20. Achat d'une strappeuse avec accessoires (361.89\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'une strappeuse avec les accessoires pour un montant de 361.89 \$.

21. PROPOSITION DE BERNIER BOIS ROND INC. POUR LA FABRICATION DE DEUX CADRES POUR IDENTIFIER LES COMMANDITAIRES (200.00\$DU CADRE);

206-11-2016

21. Proposition de Bernier Bois Rond Inc. pour la fabrication de deux cadres pour identifier les commanditaires (200.00\$ du cadre).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Bernier Bois rond inc. pour la fabrication de deux cadres en bois rond qui seront installés au pavillon du stationnement pour le sentier de vélo de montagne. Le montant de cet achat est de 400.00 \$ plus les taxes applicables.

22. DATE DE FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES (DU 22 DÉCEMBRE AU 4 JANVIER 2017 INCLUSIVEMENT);

207-11-2016

22. Date de fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes (du 22 au 4 janvier 2017 inclusivement).

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin, et résolu unanimement :

D'AUTORISER la fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes du 22 décembre 2016 au 4 janvier 2017.

23. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE TABLEAU DE SALAIRE DES EMPLOYÉS, DES POMPIERS ET DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2017 (2.1%);

208-11-2016

23. Autorisation de signature pour le tableau de salaire des employés, des pompiers et des élus pour l'année 2017 (2.1%).

ATTENDU QUE le conseil et les Employés municipaux, les Pompiers et les Élus sont venus à un accord pour les salaires pour l'année 2017;

ATTENDU QUE l'indexation pour l'année 2017 a été fixée à 2.1%;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrède, et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer le tableau des salaires des Employés, des Pompiers et des Élus qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

24. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA POLITIQUE DE GESTION DES EMPLOYÉS ET DES POMPIERS DE PREISSAC POUR L'ANNÉE 2017;

209-11-2016

24. Autorisation de signature de la politique de gestion des employés et des pompiers de Preissac pour l'année 2017.

ATTENDU QUE le conseil et les Employés municipaux sont venus à un accord pour le renouvellement de la politique de gestion du personnel;

ATTENDU QUE les Pompiers de la municipalité de Preissac seront inclus, à partir du 1^{er} janvier 2017 dans la politique de gestion des employés;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrède, et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer la politique de gestion des employés et des pompiers qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

25. VARIA;

25. Varia.

26. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

26. Période de questions réservée à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Remerciements
- Ministre de l'Environnement
- Liste des comptes à radier
- Photo radar
- Facture de RE consultant
- Intégration des Pompiers à la politique de gestion des employés municipaux
- Camping municipal (prochaines étapes)

Les membres du conseil ont répondu aux questions des citoyens.

27. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

210-11-2016

27. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 53.

N.B. : Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N.B. : Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 13 décembre 2016 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le Maire Stephan Lavoie, madame la conseillère et messieurs les conseillers suivants : Nicole Poulin, Jean-Jacques Dupuis, Maxime Tancrede, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseiller absent : monsieur Daniel Dubuc

Était également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 novembre 2016
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Comptes à payer
Total des comptes à payer de novembre 2016 est de 178,646.40 \$
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Avis de motion sur le règlement de la taxation pour l'année 2017
10. Proposition de Tétra-Tech pour devis électrique du camping
11. Demande additionnelle de la firme Tétra-Tech (4475.00\$)
12. Achat d'une clef dynamométrique (environ 750.00 \$)
13. Résolution pour signature du protocole d'entente avec le Fond culturel de la MRC d'Abitibi pour le dossier des boites aux livres (2,500.00 \$)
14. Projet robotique-école (250.00 \$)
15. Achat d'une pelle avant sur le camion de service (9,495.00 \$ plus taxes, installation incluse)
16. Approbation de la soumission pour l'achat d'un camion incendie (434 658.00 \$ plus taxes)
17. Liste des personnes endettées envers la municipalité
18. Achat de 300 dépliants publicitaire (352.00\$ plus taxes)
19. Accord du projet au complexe récréatif Jacques Massé avec Animatrice jeunesse
20. Autorisation pour des cours de «yoga»
21. Adoption du rapport annuel pour l'année 6 du schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi
22. Autorisation de signature du protocole d'entente «Mobilisation espoir jeunesse»
23. Achat d'un tapis pour le complexe récréatif Jacques Massé (278.00\$ plus taxes)
24. Achat de 600 bacs de compost et dépliants (3258.57\$)
25. Varia
26. Période de questions réservées à l'assistance
27. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (4).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, Stephan Lavoie ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

211-12-2016

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 NOVEMBRE 2016;

212-12-2016

4. Adoption du procès-verbal du 8 novembre 2016.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal du 8 novembre 2016 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'ils avaient été lus.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

5. Période de questions réservée à l'assistance.

Aucune question

6. COMPTES À PAYER;

213-12-2016

6. Comptes à payer.

Les comptes à payer ont été vérifiés par les conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1600798 à C1600890 et la séquence des chèques en ligne L1600050 à L1600055.

Total des factures de décembre 2016	132 404.79\$
Total paiement direct mensuel	15 341.05\$
Total des salaires	30 900.56\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>178 646.40\$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 13 décembre 2016.

Gérard Pétrin, directeur général
Secrétaire-trésorier

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Le Maire fait un résumé des dossiers qui sont discutés à la MRC d'Abitibi.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Maire dresse un résumé des rencontres auxquelles il a participé avec le Directeur général.

9. AVIS DE MOTION SUR LE RÈGLEMENT DE LA TAXATION POUR L'ANNÉE 2017;

9. Avis de motion sur le règlement de la taxation pour l'année 2017.

Le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis dépose un avis de motion qu'un règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice 2017 avec dispense de lecture sera adopté le 20 décembre 2016, à 19 h 00 à la salle du conseil sis au 6, rue des Rapides.

10. PROPOSITION DE LA FIRME TÉTRA-TECH DU DEVIS POUR L'ÉLECTRICITÉ DU CAMPING;

214-12-2016

10. Proposition de la firme Tétra-Tech du devis pour l'électricité du camping.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Tétra-Tech de réaliser les devis pour l'électricité du camping municipal pour un montant de 11,000.00 \$ plus les taxes applicables.

11. DEMANDE ADDITIONNELLE DE LA FIRME TÉTRA-TECH (4 475.00\$);

215-12-2016

11. Demande additionnelle de la firme Tétra-Tech (4 475.00\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande additionnelle de Tétra-Tech des travaux supplémentaires rendu nécessaire pour la demande de certificat d'autorisation au MDDLCC pour le camping municipal pour un montant de 4,475.00 \$ plus les taxes applicables.

12. ACHAT DUNE CLEF DYNAMOMÉTRIQUE (ENVIRON 750.00\$);

216-12-2016

12. Achat d'une clef dynamométrique (environ 750.00\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'une clef dynamométrique pour le camion à neige au montant approximatif de 750.00 \$.

13. RÉOLUTION POUR SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE FONDS CULTUREL DE LA MRC D'ABITIBI POUR LE DOSSIER DES BOÎTES AUX LIVRES (2,500.00\$);

217-12-2016

13. Résolution pour signature du protocole d'entente avec le Fonds culturel de la MRC d'Abitibi pour le dossier des boîtes aux livres (2,500.00\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

DE MANDATER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, à titre de signataire de tous les documents relatifs au dépôt du projet « Rencontre de l'art et de la culture » au Fonds culturel de la MRC d'Abitibi.

14. PROJET ROBOTIQUE-ÉCOLE (250.00\$);

218-12-2016

14. Projet robotique-école (250.00\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrède, et résolu unanimement :

D'ACCORDER un montant de 250.00 \$ à l'école St-Paul pour leur projet robotique-école.

15. ACHAT D'UNE PELLE AVANT SUR LE CAMION DE SERVICE (9495.00\$ PLUS TAXES, INSTALLATION INCLUSE);

219-12-2016

15. Achat d'une pelle avant sur le camion de service (9495.00\$ plus taxes, installation incluse).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'une pelle avant sur le camion de service au montant de 9,495.00 \$ plus les taxes applicables.

16. APPROBATION DE LA SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UN CAMION INCENDIE (434 658.00\$);

220-12-2016

16.Approbation de la soumission pour l'achat d'un camion incendie (434 658.00\$).

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement #254-2016 décrétant un emprunt pour l'achat d'un camion de pompier et d'un camion de déneigement d'une valeur estimée de 750 477,00\$ le 12 avril 2016;

ATTENDU QUE, suite à la tenue du registre qui a eu lieu le 5 mai 2016, ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE la municipalité a soumis le règlement d'emprunt #254-2016 au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour approbation le 11 mai 2016;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) a donné son approbation le 30 juin 2016;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions publiques sur le SEAO pour l'achat du camion avec équipement d'incendie;

ATTENDU QUE deux fournisseurs ont déposé une soumission dans le délai prescrit dont le résultat est le suivant :

Nom du fournisseur	Prix avant les taxes
Camion Carl Thibeault	434,658.00 \$
Maxi Métal Inc.	460,200.00 \$

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, madame Nicole Poulin, et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de Camion Carl Thibeault pour un montant de 434,658.00 \$ plus les taxes applicables. La livraison, une formation adéquate ainsi que la garantie de base et le déboursé prévu à l'appel d'offre concernant le paiement du camion porteur se fera sur présentation de facture dans les trente jours de son arrivé à l'usine d'assemblage.

17. LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ;

221-12-2016

17. Liste des personnes endettées envers la Municipalité.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil la liste des taxes à recevoir tel que prescrit par le Code municipal conformément à l'article 1022.

ATTENDU QUE des taxes avec des arrérages de trois ans sont dues sur trois propriétés et que la prescription en cette matière est de trois ans;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrede, et résolu unanimement :

DE VENDRE les immeubles ci-dessous décrits pour taxes dues à la municipalité de Preissac.

IDENTIFICATION IMMEUBLE/ PROPRIÉTAIRE(S)	Montant des taxes	Intérêts au 2016/12/13	Frais de perception	Total taxes municipales	Total taxes scolaires	Contrat d'achat	Désignation de biens
8249-89-5674-0-000-0000 (chemin Doré) Madeleine Desjardins Henri Robert Adresse inconnue	2,48 \$	1,03 \$		3,51 \$			Lot 4 821 347 Cadastre du Québec
8250-87-2494-0-000-0043 (43, chemin du Domaine) Sylvie Blais Daniel Valcourt 64, chemin Wettring Duparquet (Québec) J0Z 1W0	2 788,99 \$	661,28 \$	11,38 \$	3 461,65 \$		19326849	Lots 4 821 728 et 4 821 734 Cadastre du Québec (copropriété divise) avec bâtisses dessus construites dont chalet ou maison de villégiature
9169-33-7280-0-000-0000 (aucune voie publique) Alvine Richard-Bélanger Adresse inconnue	165,69 \$	71,32 \$		237,01 \$	80,17 \$		Lot 4 593 953 Cadastre du Québec

DE TRANSMETTRE à la MRC Abitibi le dossier pour vente pour le non-paiement de taxes.

DE MANDATER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin pour protéger la créance qui est due à la municipalité de Preissac au moment de la vente.

18. ACHAT DE 300 DÉPLIANTS PUBLICITAIRES;

222-12-2016

18. Achat de 300 dépliants publicitaires.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrede, et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la dépense pour l'achat de 300 dépliants publicitaires au montant de 352.00 \$ plus les taxes applicables.

19. ACCORD DU PROJET AU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ AVEC ANIMATRICE JEUNESSE;

223-12-2016

19. Accord du projet au complexe récréatif Jacques Massé avec animatrice jeunesse.

ATTENDU QUE l'animatrice jeunesse, madame Karine Martin propose un projet pour l'acquisition de jeux de toutes sortes pour attirer les jeunes au CRJM;

ATTENDU QUE le mandat de l'animatrice jeunesse est de faire participer les jeunes aux activités hivernales et que l'achat de jeux de société permettrait d'atteindre les objectifs désirés :

ATTENDU QUE la « Corporation des loisirs » et le Comité « Défi-contre-courant » acceptent d'assumer une grande partie des coûts;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin, et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de jeux de société, jeux électronique, deux télévisions de 32 pouces, traîneaux, etc.

20. AUTORISATION POUR DES COURS DE YOGA;

224-12-2016

20. Autorisation pour des cours de yoga.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'organisation de cours de YOGA par une formatrice chevronnée et que cette activité soit gérée par l'agente de développement, madame France Daoust selon la disponibilité des locaux, de la professeure et/ou du nombre de participants.

21. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 6 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC D'ABITIBI;

225-12-2016

21. Adoption du rapport annuel pour l'année 6 du schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi.

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel pour l'An 6 du schéma de couverture de risques a été préparé avec les informations fournies par la municipalité en vertu l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE ces informations ont été transmises à la MRC d'Abitibi pour être inscrites dans un document consolidé;

CONSIDÉRANT QUE l'actuel schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi s'est terminé le 17 septembre 2015 et que de ce fait, devra être révisé selon l'article 29 de la Loi précitée;

CONSIDÉRANT QUE durant la période de transition ayant débutée le 18 septembre 2015 et jusqu'à la publication d'un avis indiquant la date de la mise en vigueur du schéma révisé, les municipalités doivent poursuivre les démarches pour conserver l'exonération de responsabilité prévue à l'article 47 de la Loi.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, Aldée Langlois et résolu d'adopter le rapport annuel de l'An 6 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Abitibi.

22. AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE « MOBILISATION ESPOIR JEUNESSE »;

226-12-2016

22. Autorisation de signature du protocole d'entente «Mobilisation espoir jeunesse».

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust à signer tous les documents relatifs à l'entente de la municipalité de Preissac et l'organisme « Mobilisation espoir jeunesse » pour l'année 2016-2017.

23. ACHAT D'UN TAPIS POUR LE COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ (278.00\$ PLUS TAXES);

227-12-2016

23. Achat d'un tapis pour le complexe récréatif Jacques Massé (278.00\$ plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACHETER un tapis pour d'entrée pour le CRJM au montant de 278.00 \$ plus les taxes applicables.

24. ACHAT DE 600 BACS DE COMPOST ET DÉPLIANTS (3258.57\$);

228-12-2016

24. Achat de 600 bacs de compost et dépliants (3258.57\$).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Jean-Jacques Dupuis et résolu unanimement :

D'ACHETER 600 bacs de cuisine pour le compost au montant de 3,258.57 \$, taxes et livraison incluses.

25. VARIA;

25. Varia.

26. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE;

26. Période de questions réservée à l'assistance.

Les sujets suivants sont discutés :

- Bacs de compost
- Proposition de Tétra-Tech
- Camion incendie
- Garantie prolongée
- Les comptes à payer

Le maire, monsieur Stephen Lavoie a répondu aux questions des citoyens.

27. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

229-12-2016

27. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 46.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 20 décembre 2016 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Stephan Lavoie, madame la conseillère, Nicole Poulin et messieurs les conseillers Jean-Jacques Dupuis, Daniel Dubuc, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseiller absent : Monsieur Maxime Tancrède.

Étaient également présent à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires pour 2017
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019
5. Adoption du règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2017
6. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2017
7. Levée de l'assemblée

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session (2)

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire Stephan Lavoie, ouvre la réunion. Elle débute à 19 h 00.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

230-12-2016

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Jacques Dupuis, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2017

231-12-2016

3. Adoption des prévisions budgétaires pour 2017

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Preissac prévoit des dépenses équivalentes aux revenus, le tout réparti comme suit :

REVENUS

Taxes sur la valeur foncière	1 837 892,00\$
Taxes sur une autre base	5 540,00\$
Paiements tenant lieu de taxes	2 000,00\$
Autres revenus de sources locales	54 509,00\$
Transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts	262 099,00\$
Total	2 162 040,00\$

DÉPENSES ET IMMOBILISATIONS

Administration générale	553 045,00\$
Sécurité publique	231 961,00\$
Transport	597 094,00\$
Hygiène du milieu	187 762,00\$
Aménagement, urbanisme et développement	132 400,00\$
Loisirs et culture	186 212,00\$
Frais de financement	17 500,00\$
Transfert aux activités d'investissement (immobilisations)	540 500,00\$
Affectation du surplus accumulé	(284 434,00\$)
Total	2 162 040,00\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement que le budget de l'exercice financier 2017 soit adopté tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017-2018-2019

232-12-2016

4. Adoption du programme triennal d'immobilisation 2017-2018-2019

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement que le programme triennal des immobilisations 2017-2018-2019 soit adopté tel que présenté ci-dessous.

2017

Classification	Description	Montant en \$
Administration	-Appareils de communication	18 000 \$
	-Ameublement et équipement de bureau	10 000 \$
	-Aménagement des locaux du 6 des Rapides	10 000 \$
Sécurité publique	-Appareils respiratoires	25 000 \$
	-Air climatisé camion incendie	3 000 \$
Transport	-Infrastructures (chemins)	150 000 \$
	-Machineries, outillage et équipement	42 000 \$
	-Luminaires de rue	10 000 \$
Hygiène du milieu	-Achat de conteneurs pour déchets et matières recyclables, bacs à composte	20 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	-Maison de proximité (HLM) / hébergement	5 000 \$
	-Installation tour Wi-Fi phase 2/ communications cellulaires	25 000 \$
	-Panneaux d'information	7 500 \$
	-Embellissement	45 000 \$
	-Passerelle et sentiers	10 000 \$
	-Sentier de vélo de montagne et multi usage	25 000 \$
Loisirs et culture	-Quai municipal et rampe de mise à l'eau secteur des rapides	25 000 \$
	-Aménagement terrains de camping	60 000 \$
	-Balisage des lacs	50 000 \$
	Total année 2017	540 500 \$

2018

Projet	Description	Montant en \$
Loisirs et culture	-Aménagement terrains de camping	250 000 \$
	Total année 2018	250 000 \$

2019

Projet	Description	Montant en \$
	Total année 2019	0 \$

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXE ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017.

233-12-2016

5. Adoption du règlement fixant les taux de taxe et les tarifs pour l'exercice financier 2017

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC
RÈGLEMENT NO 260-2016**

Règlement déterminant les taux de taxe et tarifs pour l'exercice financier 2017

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 6 décembre 2016;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, monsieur Aldée Langlois et résolu unanimement que le présent règlement déterminant les taux de taxe et tarifs pour l'exercice financier 2017 et portant le numéro 260-2016 soit adopté.

SECTION I PRÉAMBULE

Article 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

SECTION II TAXE GÉNÉRALE RÉSIDUELLE SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Article 2 : Qu'une taxe de 0.7922 \$ par 100.00 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2017, sur tout immeuble sans partie non résidentielle imposable situé sur le territoire de la municipalité de Preissac ;

SECTION III TAXE SUR LES IMMEUBLES NON-RÉSIDENTIELS

Article 3 : Qu'une taxe de 1.9022 \$ par 100.00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour toutes les unités prévues à l'annexe du rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite à ladite annexe, pour l'année fiscale 2017;

SECTION IV TAXE SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS

Article 4 : Qu'une taxe de 2.4687 \$ par 100.00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour toutes les unités prévues à l'annexe du rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite à ladite annexe, pour l'année fiscale 2017;

SECTION V TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DES RIVERAINS

Article 5 : Qu'un tarif annuel de 162.94 \$ par unité d'évaluation soit imposé et prélevé pour l'année fiscale 2017 pour tous les bénéficiaires de ce service.

SECTION VI LOCATIONS

Article 6 : Salle du Centre récréatif Jacques Massé : 250.00 \$

Terrain au camping municipal pour la saison 2017 : 350.00 \$

Rétro caveuse : 100.00 \$ / heure

SECTION VII DIVERS

Article 7 : Vente de matériel : coûtant

SECTION VIII TAUX D'INTÉRÊT POUR LES COMPTES EN SOUFFRANCE

Article 8 : Qu'un taux d'intérêt de 2 % par mois (24 % par année) soit facturé pour tout compte en souffrance (taxes ou autres) ;

Article 9 : Pour les comptes clients seulement (facturation autres que les taxes), tout solde de 2.00 \$ ou moins qui demeure impayé à la fin de l'année pourra être radié sans autre autorisation du conseil;

Article 10 : Que des frais administratifs de 25.00 \$ soient imposés pour tout chèque refusé par une institution financière.

SECTION IX MODE DE PAIEMENT

Article 11 : Le conseil de la municipalité de Preissac consent le droit à trois (3) versements pour le paiement des taxes municipales lorsque les taxes foncières sont égales ou supérieures au montant fixé par le règlement du gouvernement en vertu du paragraphe 4 de l'article 263 (fiscalité municipale). Ces paiements devront être faits de la façon suivante :

Le premier versement doit être fait le trentième jour qui suit l'expédition du compte;

Le deuxième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent;

Le troisième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent;
Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible;

Les mêmes règles s'appliquent à une taxe imposée à la suite d'un budget supplémentaire.

SECTION X ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 12 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Avis de motion : 6 décembre 2016
Adoption : 20 décembre 2016
Publication : 21 décembre 2016

Stephan Lavoie
Maire

Gérard Pétrin
Directeur général/
secrétaire-trésorier

6. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET 2016

6. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2016.

Les sujets suivants sont discutés :

- Taux de taxes

- Évaluations municipales
- Taxes de vidange

Le maire, monsieur Stephan Lavoie a répondu aux questions des citoyens.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

234-12-2016

7. Levée de l'assemblée.

Sur proposition de monsieur le conseiller, Daniel Dubuc et résolu unanimement:

DE CLORE l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 19 h 08.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

Stephan Lavoie
Maire

Gérard Pétrin
Directeur général et
secrétaire-trésorier